

**Conseil Municipal de Largentière**  
**1er mars 2021**

**Jean Roger Durand :** Bon une pensée pour Clément Emmanuel qui bien sur est excusé ce soir. Voilà on lui souhaite un bon rétablissement dès que ce sera possible, on va le revoir immédiatement parmi nous.... On espère que dans quelques temps, voilà...j'ai pu le voir mardi dernier enfin bref, j'ai pu obtenir une visite un petit moment et je lui ai transmis les amitiés de tout le conseil municipale et..voilà, on croise les doigts !

Donc tu noteras, non pas absent mais excusé malgré qu'il ne puisse pas manifester sa volonté à l'heure actuelle. Si on est d'accord là dessus ?

**Milène Villard :** Bien sur

**Jean Roger Durand :** Très bien je vous remercie donc ensuite les excuses de Monique Fray qui donne pouvoir à Alban Guillemain, les excuses de Mme Ouzebia Arlette qui donne pouvoir à Marie-Laure Villalonga, et les excuses de M. Lacroix Bernard qui donne pouvoir à Huguette Anjolras. Etant entendu que peut être Bernard, qui est au SEBA s'il a terminé nous rejoindra en cours de conseil. Donc ensuite ben on passe au secrétaire de la séance, comme d'habitude, Agnès ?

**Milène Villard :** Je voulais souligner que l'initiative qui a été prise du coup pour employer une personne qui aura la charge des conseils et les comptes rendus des conseils municipaux, nous y sommes très favorables. C'est une bonne chose du coup qu'il puisse y avoir une neutralité là dessus et je voulais vous faire la proposition également.

**Jean Roger Durand :** Je vous entends pas...

**Milène Villard :** Je disais c'est très bien qu'il y ait une personne du coup qui puisse avoir la charge des comptes rendus des prochains comptes rendus des prochains conseil municipaux et également vous faire la proposition qu'elle puisse faire le live dont on parle aussi pour que la population puisse avoir accès à ces conseils.

[inaudible]

**Jean Roger Durand :** Thierry tu as entendu ?

**Thierry Toulouse :** Mme Villard, si j'ai bien compris, nous remercie d'avoir trouvé une personne extérieure pour faire le compte rendu. C'est ça ?

**Milène Villard :** oui

**Thierry Toulouse :** je traduit un peu vite mais...et elle propose que cette personne soit aussi chargée d'une vidéo de tout le conseil municipal pour le distribuer pour le faire voir à la commune. ,

**Jean Roger Durand :** non non, ça fait cher ça

**Hermann Rose:** j'suis contre !

**Jean Roger Durand :** ça fait cher...

**Thierry Toulouse :** j'suis pas photogénique

**Milène Villard :** en tout cas ça prend pas plus de temps de travail

**Jean Roger Durand :** bon ce que je vous propose c'est que vous vous rencontriez avec Agnès... vous regardez l'ensemble, étant entendu qu'il faut quand même trop alourdir financièrement la prestation. J'crois que vous avez trouvé une prestation j'sais plus à quel tarif mais raisonnable...

**Agnès Maigron :** 7500 €...bon on se rencontrera et on ...

**Jean Roger Durand :** ok, allez, on y va pour le premier point à l'ordre du jour, c'est l'autorisation de liquider les dépenses d'investissement pour liquider, c'est un terme juridique, c'est pas prendre en liquide. Je m'excuse c'est un terme comptable en fait. Liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget. Donc vous savez, on verra le BP un peu plus tard dans un mois, un mois et demi je suppose. En attendant donc, il faut qu'on adopte des dépenses d'investissement. La loi nous autorise à délibérer pour autoriser donc le maire et le conseil à mandater donc à hauteur de 25 pour cent les dépenses d'investissement de l'année n-1. C'est à dire je prend un quota d'investissement de l'année 2020 et je suis autorisé à aller pour 25%. Sur l'année 2020.

**Sylvain Copié :** C'est détaillé opération par opération...

**Jean Roger Durand :** ah ouais d'accord...pas le total ?

**Sylvain Copié :** Non non on fait le...on a le total justement d'autorisé des 25% de 2 711 603, 02 par là qui reprend les différents ...[inaudible]

**Jean Roger Durand :** voilà donc le montant d'investissement qui sera autorisé avant le vote du BP qui sera transmis au Trésor public, serait de 2 711 603,02. En fait c'est 25% du montant investi durant l'année 2020. Ouais c'est bon pour vous ? C'est nécessaire parce que sans cela, je ne peux pas payer les entreprises qui bossent à l'heure actuelle...Des interventions à ce sujet là ? OK, merci. Pardon, je vous consulte. Y a t il des oppositions, des abstentions? Il n'y en a pas. C'est donc voté. Je vous remercie.

Le point suivant, c'est l'acquisition de ce qu'on appelle l'immeuble Casino. Euh donc, ça fait plusieurs mois avec les services de l'Etat que on négocie l'achat de l'immeuble. Vous voyez, à la rue Jean Louis Soulavie après la rue de La Ligne. Pourquoi? Parce que ça fait depuis à peu près 7/8 mois, on trouve que c'est vraiment une verrue, surtout esthétique j'veux dire...Cet ancien magasin fermé avec les couleurs du Petit Casino, c'est tout à fait classique, donc, après négociation au début, on était à 80.000 euros après on est passé à 40.000. Là, le groupe Casino, je parle bien du groupe Casino c'est pas.... les propriétaires de tout ça, ils nous le céderaient pour 25.000 euros, c'est l'accord qu'on a trouvé. En fait avec le sous préfet on avait demandé à ce qu'ils nous le cèdent pour l'euro symbolique. Voilà c'est pour ça que ça a traîné parce qu'ils ne voulaient pas lâcher sur l'euro symbolique. C'est pourtant le groupe Casino je veux dire c'est pas...Je veux dire c'est pas l'épicier du coin ! 25.000 euros, je crois que ça peut être intéressant de l'acquérir, étant entendu que on a déjà une proposition, je reçois les personnes en mairie demain après midi, qui souhaitent s'installer.

Alors du coup, eux, ils achèteraient mais je peux pas maintenant leur...je peux pas me substituer, je peux pas... Pas parce que si maintenant le groupe Casino on a passé, on va signer chez le notaire dans quelques jours après la délibération. Maintenant que j'ai négocié en disant que c'est la mairie qui achète, je peux pas leur dire, c'est plus la mairie c'est untel...Ils vont peut être pas aimer. Donc je vais recevoir les personnes qui veulent s'installer. On décidera ensemble. On verra après un tout petit peu, ce qu'on peut faire pour eux, c'est à dire regarder un loyer symbolique la première année voire la deuxième année qui leur permette quand même de prendre le temps, de se renseigner, etc.

Et peut être si, dans 3 ans, par exemple, l'activité marche et qu'ils sont toujours là, on peut s'engager, à leur revendre...vous voyez ce que je veux dire...moi l'objectif, c'est pas d'avoir des murs hein dans Largentière....

L'objectif, c'est quand même bien de ...mais voilà on s'était lancé dans cette négociation parce qu'on

voulait pour cet été refaire la façade. Parce que la façade est vraiment trop moche quoi c'est...oui Mme Fournet.

**Claudine Fournet :** euh...ben la question se posent ces gens parce que le petit casino....J'enlève mon masque parce que sinon c'est...

**Jean Roger Durand :** oui oui

**Claudine Fournet :** le petit casino, c'est le rez de chaussée et l'étage c'est ça ? Et au dessus y'a un plateau ? Et le toit forcément ? Et est ce qu'il va y avoir une forme de conventionnement avec le propriétaire du dessus? Parce que je suppose qu'il a besoin d'un accès.. ?

**Jean Roger Durand :** oui mais il a un accès. Mais il est relativement comment dire...absent hein...et puis il répond pas à nos courriers...Alors il a eu une déconvenue, hein c'est ça ? Avec un maçon...il prétend avoir donné 6000 euros pour parler clair à un maçon qui devait effectivement réaliser des travaux dans l'immeuble. Après, il écrit à la mairie en disant qu'est ce que vous comptez faire, les travaux n'ont pas été réalisés, mais c'est privé quoi ! C'est c'est.... une entreprise, alors je sais pas si c'est vrai, si c'est faux. Par contre, le deuxième étage de la fusée si je puis employer cette expression, on va lui mettre la pression pour que il nous laisse le reste, parce que l'immeuble a coûté autant maintenant la partie casino qui a été financée par Casino, toitures et planchers, autant ça c'est à peu près sain, l'immeuble a côté, je sais pas si vous l'avez vu quand vous levez la tête, mais il est végétalisé mais naturellement ! C'est à dire qu'il y a une partie de la toiture maintenant qui est morte, il pleut, donc ça veut dire que c'est des murs qui vont s'imbiber d'eau et qui vont représenter un danger bientôt pour la rue. Je vais être obligé d'intervenir, alors je m'étais dit l'immeuble Casino est grand , l'immeuble qu'on appelle du notaire parce que le propriétaire est un notaire dans l'ouest de la France. [inaudible]

Ecoutez, ils veulent que moi j'intervienne, c'est une entreprise d'Aubenas, qui aurait perçu de l'argent pour refaire les travaux, mais enfin c'est comme une personne privée qui va commander des travaux enfin....Puis ce que je trouve bizarre c'est que...

**Claudine Fournet :** c'est un monsieur qui est notaire qui sait pas se dépatouiller avec ce problème ?

**Jean Roger Durand :** non, surtout, honnêtement ; On peut faire confiance aux gens y'a pas de souci hein, j'veux dire ! c'est bien la confiance. Mais bon, le problème, c'est que quand il nous dit à nous, est ce que je peux le croire aussi qu'il aurait vraiment versé de l'argent? Ça me paraît tellement énorme que...donc on va continuer mais la deuxième partie, c'est de traiter le problème de l'immeuble à côté. Parce que sans ça on va avoir un effondrement, d'ici un an peut être...

**Claudine Fournet :** oui et puis visiblement ça crée déjà des problèmes sur les immeubles voisins quoi

**Jean Roger Durand :** oui absolument. Absolument. L'immeuble mitoyen euh... Parce que ces vieux murs, c'est du ciment maigre, j'sais pas comment vous appelez ça, mais la flotte rentre ça lave les murs et un jour ça...

**Huguette Anjolras :** y'a des infiltrations...

**Jean Roger Durand :** partout...

**Huguette Anjolras :** ça lessive...

**Jean Roger Durand :** voilà. Donc je vous propose d'acquérir la contenance globale de ce qu'on va acheter ; 120 mètres carrés euh... pour un montant de 25.000 euros. Voilà vous avez la parole à nouveau là-dessus...

**Claudine Fournet :** C'est une question par curiosité, les gens que vous devez rencontrer demain, c'est une activité alimentaire ? C'est euh...

**Jean Roger Durand :** oui alimentaire, qui ne fera pas concurrence à ce qui existe déjà sur le coin. Mais je ne sais pas j'ose pas trop en parler, on en parlera après ? Quand on aura levé la séance..

**Isabelle Carlu (journaliste):** Si vous voulez en parler, vous me dites de ne pas le noter hein ! Vous inquiétez pas hein !

**Jean Roger Durand :** non mais vous pouvez le noter mais je donne pas le nom... quoi là, je ...pour le moment...parce que je sais pas si la personne euh...

**Huguette Anjolras:** on sait pas ce qu'ils vont décider, c'est juste un premier contact...,

**Jean Roger Durand :** y'a une touche..,

**Huguette Anjolras:** y'a une touche voilà...et on reste dans le cadre de la revitalisation du centre bourg pour le maintien des commerces et le dynamisme du bourg...

**Jean Roger Durand :** oui Oui, c'est d'autant plus...c'est que eux maintenant ils auraient acheté sinon ils n'auraient pas pu acheter à 25000 hein on s'entend bien, on repartaient sur une négociation à 80.000 euros par an.

**Claudine Fournet :** Et ils sont intéressés par les deux niveaux ? Pour occuper les deux niveaux ?

**Jean Roger Durand :** Je pense qu'il va falloir après qu'on discute si l'affaire se conclut, on décidera tous ensemble pour savoir, parce que moi je serais partisan qu'on fasse un geste, qu'on ait peut être un loyer sur une année ou deux années de la personne qui s'installe, symbolique. Moi je suis obligé d'avoir un loyer quand même parce que je pensais pouvoir faire sous forme disons, une aide économique, disons pas de loyer la première année. C'est strictement interdit. Je me suis fait recalier parce que on n'a pas le droit de le faire gratuit. Et surtout si quand même là, dans l'environnement, j'inclue Aubenas, il peut y avoir des commerces de même nature, vous voyez ce que je veux dire...Donc ça serait un peu vu comme une concurrence déloyale. Donc, j'avais interrogé hein les services de l'Etat, pour savoir si je pouvais...mais on peut faire un loyer symbolique.

**Hermann Rose :** Sinon, moi pour bien connaître l'immeuble, puisque... y a un bel appartement hein au dessus...non non mais, y'a un bel appartement...

**Bruno Descombes :** J'ai visité aussi. Euh, franchement y'a de la place ! C'est tout ce qu'on peut dire, le reste euh...ça craint !

**Jean Roger Durand :** Alors là ce que me dit Mme Fournet, est très réaliste. Il faut réellement maintenant que je prenne contact avec le propriétaire de l'immeuble mitoyen, on ne pourra pas faire des travaux si je ne règle pas le problème d'a côté.. Parce que le gars qui va investir, faire des travaux pour ouvrir un commerce si le mur est trempé 'fin je... et la toiture quasi passé à travers hein, moi, je suis monté à l'appartement des amis [inaudible] qui ont un immeuble en face là, on voit bien la toiture. J'ai fait intervenir les pompiers déjà pour enlever les chenaux parce que ça menaçait de tomber dans la rue. Est ce que vous dites bon il faut qu'on le règle ça parce que sinon, on va s'en sortir...mais je

ne comprends pas le blocage du gars. On ne va pas nous lui rembourser 6000 € quoi ! Non mais ! en plus, il est notaire il devrait comprendre quand même ! Mais je trouve naïf, voilà...si c'est vrai...parce que j'ai du mal à le croire. Voyez ce que je veux...J'ai du mal à croire qu'on l'a volé comme ça et... Bon ça c'est ce qu'a été écrit...

D'autres interventions sur le Petit Casino? Non. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous consulte : Y a t il des oppositions?

**Claudine Fournet :** Moi, je suis tout à fait d'accord dans la mesure où l'objectif, c'est quand même de leur revendre derrière...

**Jean Roger Durand :** oui, mais vous envoyez pas l'enregistrement au Casino quoi ! Non mais ce que je veux dire c'est que demain, demain quand je vais recevoir les gens, ce que je vais vous proposer après un vrai, mais on fera une commission, c'est quoi habitant ça ou j'sais pas ?

**Huguette Anjolras :** ben c'est dans le cadre de la revitalisation du centre bourg...

**Jean Roger Durand :** On peut, je vais, leur proposer une convention, en disant si votre activité fonctionne bien, on s'engage à revendre au prix [inaudible]. Voilà, mais pas garder les murs non plus, vous avez raison c'est...On en a trop déjà, donc je vous reconsulte : y a t il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Le point suivant, c'est l'approbation de l'AVAP. Je vais pas vous reprendre l'AVAP hein, l'ABF était venu nous présenter en conseil l'AVAP. L'aire de valorisation donc du patrimoine, qui s'appelle plus AVAP maintenant, ça s'appelle euh...ça a changé de nom, Site patrimonial remarquable STR maintenant, mais bon. Ça ne change pas grand chose, c'est euh...donc le document d'urbanisme une fois qu'il sera voté ce soir, il est opposable après, une fois qu'il est passé contrôle de légalité, c'est à dire demain matin, on peut dire que demain soir il est opposable au tiers... c'est à dire qu'on n'aura plus après pour les particuliers qui seront dans le périmètre AVAP, il y aura une fiche par immeuble quoi hein on est bien d'accord là dessus ? L'ABF l'avait bien euh...l' avait bien signalé, c'est une contrainte, mais néanmoins, ça va nous garantir quand même de maintenir un beau patrimoine sur Largentière.

Par ailleurs la niche fiscale, la loi Malraux, existe toujours pour les gens qui vont investir. C'est quand même intéressant de pouvoir défiscaliser. J'ai regardé les dossiers qui y'a sur d'autres communes comme Viviers et tout, c'est un secteur sauvegardé, c'est encore autre chose que l'AVAP mais c'est la Loi Malraux qui s'applique. Ils ont obtenu des défiscalisations allant de 35 à 50 pour cent. C'est pas inintéressant.

**Claudine Fournet :** Ben c'est un argument hein !

**Jean Roger Durand :** Ouais, c' est cumulable avec les aides à la revitalisation . C'est à dire que les aides de l'AVAP , euh, c'est pas l'AVAP ou la loi Malraux, les deux sont cumulables, c'est à dire que quelqu'un qui actuellement veut acheter, investir, rénover peut quand même faire une belle opération.

**Claudine Fournet :** Ben a priori la loi Malraux c'est pour les gens qui sont imposables.

**Jean Roger Durand :** oui . Les gens qui ne paient pas d'impôts peuvent pas défiscaliser !

**Claudine Fournet :** L'ANAH en général, pour les gens qui sont imposables ça aide beaucoup moins quand même...

**Jean Roger Durand :** ouais mais, ça aurait pu être un crédit d'impôt. Mais c'est pas le cas. Non c'est pas le cas...

**Huguette Anjolras** : zéro euro, c'est dur de défiscaliser mais bon...

**Jean Roger Durand** : Mais c'est vrai qu'effectivement, voilà, vous pouvez consulter bien sur le dossier comme vous l'avez l'autre jour pour le château, venez en mairie, on vous donnera le dossier, vous pourrez le consulter de A à Z. Euh moi à mon avis, je suis très très content de ce document, même si je sais qu'il y a des gens qui vont mal le vivre. C'est contraignant voilà, c'est clair. Parce que c'est les façades, les toitures, les immeubles en fin tout...Bon ça vaut le coup mais bon...Voilà la personne ne pourra pas choisir, par exemple si elle veut faire de la pierre apparente, et que le document à prévu en crépi, ce sera en crépi quoi hein...faut être très clair ! Les toitures, ça sera tel type de tuiles, tout est décrit dans le document. Ce que je regrette un peu dans le document, c'est qu'on n'a pour le moment , il faudra qu'on le révise parce qu'on a interdit le solaire alors que on interdisait jusqu'à maintenant parce que ça faisait des toits euh, des plaques, alors que maintenant, ils arrivent à faire des...

**Claudine Fournet** : des tuiles...

**Jean Roger Durand** : Voilà, ça se fond dans le paysage. Donc je pense que c'est quelque chose qui va falloir en vrai, aller travailler là dessus, sur les paraboles euh les.. faudra peut être qu'on revoit certains points..

**Huguette Anjolras** : toute façon, ça reste évolutif quand même...

**Jean Roger Durand** : C'est évolutif, le seul problème, c'est que c'est toujours des procédures un peu..[inaudible]

Mais je suis [inaudible] ce document qu'on a rédigé en 2006 et qui abouti à 2021 après de multiples péripéties. Jamais trop tard non...,Voilà vous avez la prole au sujet de l'AVAP, du SPR... S'il n'y a pas de , d'interventions, c'est vrai qu'on avait eu une intervention détaillée de Mr Vilvert il y a quelques mois. Donc je vous consulte. Y a t'il des oppositions? Des absentions ? il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le point suivant, c'est la révision du PLU.

[20'09]

Euh...Qui est au PLU parce que c'est Clément qui...Isabelle ? Y'a Alban, bon Clément euh, voilà qui était la cheville ouvrière

**Huguette Anjolras**: Et Bernard Lacroix l'a remplacé...

**Jean Roger Durand** : Bernard Lacroix l'a remplacé mais il pourra peut être pas être aussi disponible que l'était Clément. Parce que Bernard Lacroix est vice président du SEBA et le vice présidence du SEBA en ce qui concerne les travaux, les marchés...regarde ce soir il y est...

**Huguette Anjolras** : et il y est depuis 15h30

*(Bernard Lacroix arrive au conseil municipal)*

**Jean Roger Durand** : Aah, ben viens ici !

**Huguette Anjolras**: Bon ça va, 15h30, 18h30...

**Jean Roger Durand** : ok donc il avait donné le pouvoir à Huguette et ben tu n'as plus le pouvoir...

**Huguette Anjolras :** voilà , je lui rend son pouvoir, je suis destituée !

**Jean Roger Durand :** voilà donc, en gros, pour le PLU, les objectifs suivants poursuivis prennent en compte toutes les dimensions du territoire, économiques sociales, culturelles, environnementales et intégré les documents supra communaux en cours de réalisation, notamment le SCOT Ardèche méridionale, et peut être dans un avenir plus ou moins long terme, le PLUI.

**Herman Rose:** Justement il faudra que le conseil municipal délibère sur ça pour savoir si on adhère ou pas, avant le mois de juin.

**Jean Roger Durand :** oui, c'est noté, c'est noté.

**Claudine Fournet :** désolée on a pas entendu

**Jean Roger Durand :** oui, oui ah

**Herman Rose:** il faut que le conseil municipal délibère pour savoir si on transfère notre compétence PLU au PLUI avant fin juin

**Huguette Anjolras:** ça avait été reporté ça devait être fait en mars

**Herman Rose:** mais là le 15 février y'a eu encore euh ...

**Jean Roger Durand :** en gros, pourquoi moi, je veux finir le PLU hein, Largentierois, ça n'empêchera pas l'adhésion au PLUI, après on intégrera hein, c'est un document adapté à l'intercommunalité, mais je ne peux plus retarder les demandes de permis de travaux que j'ai sur la commune. Ce n'est plus possible. Depuis les risques miniers de juillet 2018, j'ai des gens qui attendent depuis plus de deux ans. Donc il faut qu'on débloque au moins quelques zones pour que les gens puissent réaliser leur projets.

**Herman Rose :** Par contre, on a eu une réunion tout à l'heure, les Communes qui ont déjà délibéré de leurs délibérations est encore et toujours valable. Et il y a au moins trois communes qui ont délibéré et qui sont contre le passage au PLUI.

**Jean Roger Durand :** Bon, ça veut dire qu'il faut une majorité qualifiée et que si y'a d'autres communes qui votent comme ça, c'est [inaudible] enfin pas dans l'immédiat. Voilà, non mais... Moi, je pense que c'est...C'est pas une mauvaise chose...

**Claudine Fournet :** ben ça dépend des communes qui ont voté contre...

**Jean Roger Durand :** Non mais nous le problème, c'est qu'on va débloquer un petit PLU, petit hein parce que on a plus tellement de marge en terme de terrain sur la commune, après, il faudra bien voir l'urbanisme au niveau d'un territoire quoi parce que... Nous Largentière, je le répète, Bernard Lacroix peut vous dire le dossier, les risques miniers c'est plus de la moitié de la commune et c'est inconstructible ferme. Là où on a été piégés nous, c'est qu'on pensait quand même que le risque minier prévoyait trois zones : une zone d'aléa faible sur lequel on pouvait construire, après information, quand même euh des personnes, on devait avoir une zone d'aléa moyen sur lequel on pouvait construire avec le respect de préconisations techniques. Et on avait des aléas forts où là j'veux dire c'était inconstructible ferme. Le problème c'est qu'en juillet 2018, on a reçu le document : toutes les zones inconstructibles, ça a complètement changé la donne quand même. Parce que nous, on avait des dossiers en mairie, on les a toujours sous le coude, on avait dit aux gens, « ne vous inquiétez pas, vous pourrez quand même réaliser vos projets ». Et c'est faux.

**Bernard Lacroix :** Et il se rajoute maintenant des sondages pour tous les terrains constructibles. Qui obligent des fondations spéciales ou pas...

**Jean Roger Durand :** Bon après il faut... dans le PLU donc c'est des indications qu'on a dans le PADD hein : Il faut lutter contre la consommation d'espaces agricoles et naturelles. C'est à dire que, bon une zone agricole, on n'a pas, c'est pas immense mais on a pas mal d'espaces naturels et bon, voilà on a ouvert quelques zones. Ça se confirme, tu sais 'est le lotissement plus les terrains de M. Adji ? Donc là haut on a 7 lots + Mr Adji il en a 6, donc ça fera 13 lots. On a déjà quasiment beaucoup de touches donc ça va démarrer. Et c'est pour ça qu'il faut clôturer le PLU pour avoir ces terrains constructibles. Parce que tant qu'on a pas voté le PLU...

**Bernard Lacroix :** les terrains à Adji sont pas constructibles..

**Jean Roger Durand :** sont pas constructibles, donc c'est pour ça qu'il faut peut être avancer là dessus et permettre au moins la réalisation de ce nouveau quartier, je l'appelle ce nouveau quartier, c'est un bien grand mot mais 13 résidences c'est pas mal quand même..C'est pas mal. Ensuite, il faut qu'on...préserver et remettre en état les continuités écologiques. Moi, je pense que là, c'est...on a beaucoup de boulot y'a beaucoup de zones concernées. On regardera, dans le cadre de la commission. Mettre en valeur le patrimoine naturel paysager... Ouvertures de nouvelles zones à la construction pour permettre la création de nouveaux logements permettant l'installation de familles, ce qu'on vient de dire. Permettre la réalisation du projet Hôpital euh...donc je vais l'inscrire même si c'est un projet. Si ce projet ne voit pas le jour ben, il n'aura pas lieu, mais en attendant, on va quand même le prévoir dans le PLU pour pas être bloqué là dessus si le projet se réalise...parce qu'aujourd'hui il est un peu tôt pour dire si c'est un projet qui se fera ou qui se fera pas hein...Donc il faut être euh.. On a changé de direction à l'hôpital là, euh..on a un nouveau directeur général qu'on connaît pas en fait, et quelle va être lui, son approche? Est ce qu'elle va être différente bon...je crois qu'il faut être très prudents sur le dossier...Même si c'est un souhait des personnels et de tout le monde, on reste prudents.

Voilà donc la mise en adéquation aussi du plan local d'urbanisme avec ce qu'on vient de voter c'est à dire avec l'AVAP. Et puis ensuite, bon ben le PLU prévoit les modalités de concertation avec la population, les associations locales, les autres personnes concernées. Les études seront tenues à la disposition du public à la mairie pendant toute la durée de l'élaboration et jusqu'à l'arrêt du projet PLU, euh...en fait aux heures d'ouverture de la mairie, les gens pourront venir, il faudra qu'on fasse l'info pour qu'ils viennent consulter le PLU.

Et là vous inquiétez pas, l'info elle marche ! Pour en avoir vécu deux déjà , y'a beaucoup beaucoup de rendez-vous et c'est logique parce qu'on touche quand même la, à la valeur des terrains.

Euh, voilà...

**Claudine Fournet :** Au cours de la dernière réunion, Mme Facen, n'avait pas dit justement que au niveau de la consultation il fallait établir un calendrier précis.

**Jean Roger Durand :** oui oui oui on n'a pas déterminé le jour mais on le fera ensemble, je crois qu'on a une commission bientôt, le 15 mars, on se verra, et là, on va dire on va déterminer ensemble le calendrier. Et aussi la réunion publique puisqu'il y a des consultations machin mais y'a une réunion publique obligatoire avec info à la population, pour présenter le nouveau PLU. Donc en général ça se fait ici, euh...et on fera un publipostage pour informer les gens, et les gens vien...enfin ceux qui sont concernés euh...ben y'a du monde hein ! Non il faut être euh...il faut être solides ! Dans ces...dans ce qu'on présente ! Surtout quand on avait « grenelisé », c'est un terme un peu barbare pour modifier le PLU il y a quelques années, ce qu'on avait appelé le Grenelle quoi bon...et il a fallu enlever des zones constructibles, ben je vous garantie que ça a été sportif hein ! Alors on a enlevé des zones constructibles, et maintenant il faut qu'on en retrouve, parce qu'on a un risque minier qui..enfin bref, je passe sur les détails...mais faire et défaire bon..c'est la vie ça hein ! Après il faut, bon c'est des



détails mais informations en presse locale, informations site internet quand on en a un etc etc...toutes, tous les moyens d'infos et de publications euh...voilà après il faudra prévoir d'autoriser le maire à signer tous contrats, avenants ou conventions de prestation de service nécessaire à la réalisation de la révision du PLU. Il faut aussi inscrire les crédits destinés aux financements des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section investissement. Donc on le votera au BP en fait hein ! Y'a un montant de combien au PLU actuellement ?

**Sylvain Copié :** ben là pour l'instant puisqu'il y a eu 25% on est à 2000. 25% des 8000 qui avaient été inscrits.

**Jean-Roger Durand :**Euh, donc il faut solliciter les dotations des subventions pour la révision du PLU, en général on peut avoir des partenaires comme la Région, Département, Etat surtout, on peut avoir des aides financières

**Huguette Anjolras :** on va gratter tout ce qu'on peut !

**Jean-Roger Durand :** ouais, j'crois que ...on oublie rien chaque fois bon....euh voilà bon....il faut, après ouais il faut que la présente délibération soit notifiée au préfet de l'Ardèche – celle qu'on prend ce soir là pour la révision-, au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Départemental, au Président du SCOT, à la Présidente de la Communauté de communes, aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture , au Président du PNR;

Et il faut aussi qu'on notifie cette délibération aux Maires des communes limitrophes : Vinezac, Tauriers, Chassiers , Montréal , Uzer , Sanilhac .

Voilà pour là où on en est au niveau du PLU...donc les réunions se déroulent régulièrement, on a eu une proposition de PADD que j'ai parcouru, je la trouve pas extraordinaire mais bon..elle a le mérite d'exister..C'est le Plan d'Aménagement Durable euh...Plan de Développement et d'Aménagement Durable..Voilà vous avez la parole au sujet de cette délibération sur le lancement du PLU...

**Claudine Fournet :** A ben moi je crois que j'ai pas tout compris alors...Mais parce que là on lance le PLU maintenant?

**Jean-Roger Durand** non on l'a lancé

**Claudine Fournet :** A bon !

**Sylvain Copié :** Il faut valider justement tout ce qui est en cours voilà...

**Claudine Fournet :** on valide les diagnostics en fait.. ?

**Sylvain Copié:** Voilà, et après y'aura d'autres délibérations ...

**Jean-Roger Durand :** y'aura d'autres délib après ouais...mais euh...

**Claudine Fournet :** d'accord, parce que ça avait été voté au mandat précédent ?

**Jean-Roger Durand :** oui. Ca se déroule bien quand même, la personne est ...elle est bien la personne qu'on a qui pilote...

**Claudine Fournet** : elle est pédagogue en tout cas !

**Jean-Roger Durand** : ouais. Elle est bien, j'trouve qu'elle travaille bien, et puis bon pff...après bon on va pas inventer l'eau tiède hein...avec, on est contraint quand même c'est que je disais dans les limites de la commune, on a pas beaucoup beaucoup d'espaces...parce que bien sur on peut ouvrir en haut du Ginestet , y'a encore des zones...

**André Paul** : Devant chez moi, 4 !

**Jean-Roger Durand** : mais après mon problème c'est que après le Ginestet il viennent me voir,et ils me disent : « l'eau pluviale, elle descend », parce qu'elle refus de monter en générale Au Ginestet ! Et ensuite on me dit « ouais la route faut la refaire », après [inaudible ] « ouais tes réseaux ça va pas ! »...Faut pas oublier que quand on ouvre...là on ouvre vers la déchetterie là, tout est en place pour les réseaux, c'est pour ça que on sait qu'on peut ouvrir, après faut pas faire n'importe quoi...hein je veux dire, en même temps je suis très prudent..Parce que si vous saviez, un réceptacle d'eau pluviale de j'sais pas moi, je dis n'importe quoi...200 m<sup>2</sup>, 250m<sup>2</sup>, je fais un [inaudible] autour, c'est énorme ce qui déboule comme flotte !

Je vois au dessus de ...au dessus de Coupe, quand il pleut maintenant c'est ...ah les, les ruisseaux ça y va ! Donc c'est un peu...quand on ouvre il faut qu'on prenne tout en compte...Moi je serais...j'suis pas le plus compétent en la matière, je comptais beaucoup je vous le cache pas sur Clément, donc Bernard Lacroix momentanément prendra la place de Clément ...

**Bernard Lacroix** : [inaudible]

[rires]

**Jean-Roger Durand** : parce que c'est...c'est celui d'entre nous qui a le plus de compétences dans ce domaine là ! Moi j'avoue que si j'ai plus Clément, malheureusement, si Bernard est indisponible, je vais demander de l'aide. C'est à dire demander de l'aide : Je regarderais dans les communautés de communes environnantes si ils peuvent me déléguer une journée par semaine un urbaniste ...Ben pff...

**Bernard Lacroix** : Le SEBA me prend beaucoup de temps et j'arrive là juste à l'instant..

**Jean-Roger Durand** : ben c'est bien...

**Bernard Lacroix** : J'peux pas passer mon temps pour la mairie et pour le SEBA...

**Jean-Roger Durand** : ben quelques réunions...quelques réunions...non mais tu sais, bon. Voilà, donc on considère que Bernard s'il n'est pas empêché, va de temps en temps nous aider dans le cadre de l'urbanisme...

**Bernard Lacroix** : de temps en temps...

**Jean-Roger Durand** : de temps en temps j'ai bien dis hein ! J'ai pas dit tout le temps...Je reconnais que d'être vice président du SEBA c'est, c'est un gros mi-temps, donc euh...mais bon c'est très important aussi..

**Bernard Lacroix** : voilà je décide de faire des maisons mais y'a plus d'eau comme ça ... !

[rires]

**Jean-Roger Durand** : c'est une solution ! Ouais, allez, bien, euh...d'autres interventions sur le déroulé du PLU ? Toute façon on fera un point à chaque conseil hein là dessus...C'est quand même un

document très très important...Pas d'autres...non ? Bon, je vous consulte : sur le déroulé tel qu'il vous a été présenté, et sur les points que je viens d'évoquer, y a t il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté, à l'unanimité, je vous remercie...

**36'20**

On passe aux subventions 2020 aux associations. André ?

**André Paul :** Donc, suite à la réunion de la commission le 22/01/2021 et après examen des dossiers de demande de subvention, il a été décidé de soumettre en conseil municipal, les propositions suivantes, proposition d'attribution de subventions suivantes :

**Jean-Philippe Smadja :** Excusez moi, j'ai pas ent...la réunion , la commission a eu lieu le... ? 21 ?

**André Paul :** Le 22/01/2021

**Jean-Philippe Smadja :** Je n'ai pas été prévenu moi...

**André Paul :** Si, vous étiez pas là...

**Huguette Anjolras :** Vous y étiez !

**Jean-Philippe Smadja :** Non non j'étais là sur la réunion du 19...du 17/12/2020. 17 décembre 2020, c'est là où on a statué sur les subventions.

**André Paul :** Ah, j'ai pas les mêmes dates, c'est moi qui me suis trompé....

**Jean-Philippe Smadja :** y'a pas de problème...non mais voilà...

**Huguette Anjolras :** Y'en a eu qu'une !

**André Paul :** Je regardais justement..[ inaudible, brouhaha] c'était bien le 19 ?

**Jean-Philippe Smadja :** Le 17, 17 décembre

**Jean-Roger Durand :** Mais la commission a eu lieu... ?

**Huguette Anjolras :** oui !

**Une femme ? :** Ah ça nous rassure parce qu'on s'est dit euh !!!

**André Paul :** c'est le principal ! Je regarderais...Donc :

ADAPEI Aubenas 50 €

Association Judo Club, 650 euros

Association des Amis du Ginestet, 300 Euros

Amicale des sapeurs pompiers, donc en montant initial il y avait 230 euros. Il est venu s'ajouter une subvention ou proposition de subvention exceptionnelle de 170 euros, ce qui fait 400 euros. 170 euros, c'est le souhait de monsieur le maire de vouloir donner un petit coup de pouce à nos amis pompiers, c'est bien ça hein ?

**Jean-Roger Durand :** A l'association oui . Ben parce que c'est vrai que ce qu'on donnait était un peu maigre jusqu'à maintenant, je crois qu'on peut un peu faire un effort... et honnêtement, ils sont

efficaces. Ils sont présents et ils sont efficaces. A ouais....Moi j'ai vu après mon accident. Heureusement qu'il y a eu des pompiers !

**André Paul :**

Association ADMR 230 euros

Amitiés Loisirs Culture en pays de Ligne 550 euros

Prévention routière, en montant initial 160 euros, en exceptionnel, 20 €.

Je peux donner la parole là à Monsieur Alban pour les 20 euros supplémentaires pour...

**Alban Guillemin :** la prévention routière, oui, on est en train de travailler en partenariat avec Andréa ...?[inaudible] au Val de Ligne, sur le savoir rouler en vélo dans les écoles. Donc c'est vrai que...

**Jean-Roger Durand :** Tu veux y aller?: [Rires]

**Alban Guillemin :** pourquoi pas ? On peut toujours trouver une petite place ! Non mais c'est un projet qui tient à cœur. Donc le projet « savoir rouler à vélo » est un projet un petit peu lourd à mettre en place et on est en attente d'aides de subventions pour aider un petit peu le..voilà le, le, le déroulé du Savoir Rouler à Vélo qui demande un budget de 1400 euros pour une classe, sachant que c'est un budget qui comprend six séances, c'est vraiment , c'est un dispositif qui est mis en place par l'Etat, qui est en partenariat avec une entreprise locale qui a été validée pour faire cet apprentissage. Mais voilà, c'est un dossier qu'on aimerait bien mettre en place pour la rentrée prochaine. Mais qui pour l'instant, est trop lourd à gérer donc on va...J'étais encore avec l'Association de la prévention routière ce matin et donc qui nous confirmait qu'elle fera son maximum pour intervenir dans les deux écoles : le Sacré-Coeur et l'école Albin Mazon pour faire une journée de formation sur l'apprentissage à vélo. Alors ce n'est pas une formation complète, mais c'est déjà un premier pas pour commencer une formation pour les jeunes. Donc ce sera orienté pour les classes de CM2 et elle m'a confirmé qu'elle fera tout son possible pour essayer d'avoir des bénévoles qui viendront faire cette formation. Parce qu'avec le COVID c'est compliqué. Elle a des personnes qui sont assez âgées et qui ne se déplacent pas facilement auprès des enfants. Voilà donc entreprises y'a un peu du mal à trouver aujourd'hui des bénévoles pour venir donc elle fera tout son possible pour cette année scolaire j'entends... Sinon, ce sera la rentrée, à partir de la rentrée de septembre. Voilà.

**André Paul :** Ensuite :

Sou des écoles Albin Mazon 700 euros.

APEL Largentière, c'est l'Association des parents d'élèves 70 euros, 700 euros pardon...

Le Basket club 1 500 euros

L'Association de sauvegarde du patrimoine de Largentière 300 euros

Badminton 300 euros

Association Coraline 250 euros

Le Boxing Club, 400 euros

Bibliothèque pour tous, Non.... bibliothèques pour tous 1500 euros

Association Les Abdominettes 350 euros

Restos du cœur, 300 euros

Recycl'arts 100 euros

et l'association Au delà du temps 8500 euros.

Je reviens sur l'Union sportive du Val de Ligne de football. Il avait été prévu normalement 500 euros.

Je n'ai pas jusqu'ici, malgré tous mes efforts, et demandes, de dossier de subvention. J'ai téléphoné encore ce matin à la personne , elle est en congé, qui s'occupe donc des dossiers de subvention et de l'administratif. Elle est absente aujourd'hui elle est en repos, donc euh...

**Huguette Anjolras :** point d'interrogation...

**Jean-Roger Durand** : Bon...toute façon, on a mis l'éclairage, bon c'est pas une subvention d'association, mais quand même...Après il va falloir réfléchir a dans le courant de l'année, au stade , l'aménagement du stade donc..je crois que les efforts pour le foot sont conséquents !

**Huguette Anjolras** : donc on a un total... ?

**André Paul** : : Donc on a un total de 17 760, moins 500 €.

**Claudine Fournet** : Euh question : c'est les subventions 2020... ?

**Huguette Anjolras** : oui...on va recommencer sur le prochain...

**André Paul** : : On va recommencer bientôt...Déjà par une réunion de la Commission...

**Jean-Roger Durand** : Et bien vous avez la parole...vous avez la parole au sujet du... des associations...

**Jean-Philippe Smadja** : oui. Plusieurs remarques, peut être éventuellement...Euh..y'avait plusieurs choses. La première, c'est : en commission, on a dit effectivement, qu'on allait parler de..il y avait plusieurs dossiers de subventions concernant vous savez, Au delà du temps. Donc là il y a le montant effectivement de la subvention... il y avait une demande exceptionnelle d'exonérations de charges, ça vous parle ça ?

**André Paul** : : C'est pris en compte également...

**Jean-Philippe Smadja** : c'est, pardon... ?

**André Paul** : : C'est pris en compte...

**Jean-Philippe Smadja** : C'est pris en compte...d'accord, OK, donc c'est un global.

**André Paul** : : Dans votre subvention il ya donc une convention, la convention tripartite qui rentre en compte hein,

**Jean-Philippe Smadja** : oui...

**André Paul** : : Donc ensuite y'a exceptionnellement une exonération de loyer du local administratif et une annulation des fluides de la salle des fêtes.

**Jean-Philippe Smadja** : D'accord... vous avez les montants séparés ou... ?

**Milène Villard** : pourquoi ça n'a pas été présenté en commission du coup ? Si t'en es pas informé.. ?

**Jean-Philippe Smadja** : Euh..parce que...

**André Paul** : : Parce que ce sont des dossiers qui sont arrivés d'aide exceptionnelle en période de COVID et voilà...on ne rentre plus dans...c'est vraiment de l'aide, ce n'est plus...Je veux dire c'est quelque chose de particulier je dirais....

**Jean-Philippe Smadja** : on n'en a pas parlé...

**André Paul** : : C'est un moment bien précis...Il faut ajouter à ça que on avait voté, je sais pas à quel

conseil municipal, l'annulation justement du coût de location de la salle des fêtes par le Pied aux planches qui a été acté aussi pour les séances déjà qui ont été déjà faites...y'en avait trois. Donc ça faisait 300 € Etc...s'ajoutent progressivement toutes les aides qu'on vous apporte suivant un calendrier bien précis.

**Jean-Philippe Smadja :** J' suis pas en train de défendre le bout de gras d'Au-delà du Temps hein, je dis juste que en fait, au moment de la commission, juste pour rappeler factuellement comment ça s'est passé : donc au moment où est arrivé effectivement sur la table Au-delà du Temps, Monsieur Paul, vous avez dit qu'elle était hors cadre puisqu'elle était sous conventionnement et je cite : « *sa demande et les demandes exceptionnelles d'exonérations de charges dues à l'activité économique en suspend seront envoyées directement au débat du prochain conseil municipal.* » Fin de citation.

**André Paul :** : On va discuter bien sur...

**Jean-Philippe Smadja :** oui oui pas de souci...voilà...

**André Paul :** : j'y vois pas d'inconvénients moi !

**Jean-Philippe Smadja :** mais on va mettre ça de côté pour l'instant... Il y a une autre association auquel on n'a pas... sur laquelle on n'a pas statué, qui avait fait une demande en juillet et dont on n'a pas parlé, qui est La Fourmilière de Largentière. La Fourmilière avait envoyé un courrier le 16..non pardon, j'ai un courrier ici de la commune du 16 juillet 2020 dont j'ai eu connaissance récemment là et qui dit que *la demande d'attribution de la subvention de 1500 euros fera l'objet d'un examen préalable par une commission municipale qui rendra un avis motivé, etc.* Voilà,et on n'a pas parlé. en fait, en commission...donc elle était absente aussi, voilà...faut ptet qu'on en parle...

**Jean-Roger Durand :** Vous en reparlerez en commission...

**Jean-Philippe Smadja :** ben, ouais, mais là, on va...

**Jean-Roger Durand :** Mais la Fourmilière c'est une pépinière d'entreprises ou c'est une association ? Parce que moi on me l'a présentée à la CCI et aux services de l'Etat comme étant une ...je sais pas, une société, une entreprise, je sais pas quels sont les statuts... ?

**Jean-Philippe Smadja :** Loi 1901

**Jean-Roger Durand :** Ils ont disposé d'aides avec le feu vert de la mairie, ils ont disposé de financements, donc des fonds de reconversion d'OMEGA. Moi, j'ai donné mon feu vert parce que ...je ne suis pas au courant de, de...Vous voyez ce que je veux dire? Et là c'est pas des sommes euh...c'est pas 1000 €...

**Jean-Philippe Smadja :** je ne suis pas en train de défendre le bout de gras...

**Jean-Roger Durand :** Je, je voulais savoir si quelqu'un connaissait le statut exact...

**Jean-Philippe Smadja :** C'est une association loi 1901.

**Huguette Anjolras :** Ben nous on nous l'a pas présenté comme ça pour la CCI hein...

**Jean-Philippe Smadja :** Non, Il y avait deux, il y avait deux dossiers... ça ...j'veux pas prendre trop de votre temps, mais juste rapidement : le courrier émane de la mairie signé par vous, donc vite fait : « *Après étude et examen de votre dossier reçu en mairie de Largentière le 16 juillet 2020, deux*

*demandes d'aide financière apparaissent. La première concernant une aide de 1500 euros pour le lancement de vos activités : organisation marché de noel etc. La seconde dans le cadre du projet de création d'un espace de coworking Largentière. Montant de 5.000 euros. » Je vais résumer , concernant la demande de 5.000 euros, vous renvoyez tout à fait légitimement vers la communauté de communes, la CCI, etc. Et concernant, voilà : « votre demande d'attribution de subventions, celle de 1500 euros pour les activités fera l'objet d'un examen préalable par la commission municipale qui rendra un avis motivé et sera ensuite présenté au conseil municipal par la Commission avec des propositions de celle ci. » Je voulais juste dire que il faut qu'on, il faut qu'on, si on ne leur donne rien, on leur donne rien. Ce n'est pas un problème, mais il faut qu'on les mentionne quand même !*

**Jean-Roger Durand :** Je veux dire, Grand 1, à la CCI j'ai pas eu ce discours là en terme de statut associatif et Grand 2, si on est : si on est sur une pépinière d'entreprises, laissons travailler la Communauté de communes...

**Jean-Philippe Smadja :** Oui, mais il faut juste qu'on motive.. l'aide initiale demandée on la refuse, mais il faut qu'on, il faut qu'on le mette au...faut qu'on le porte au dossier quoi ! Faut pas que ce soit les oubliés, 'fin, qu'on mentionne leur...

**Jean-Roger Durand :** Non...mais où ils en sont là, en pépinière d'entreprises... ?

**Jean-Philippe Smadja :** J'en sais rien. Je n'ai pas de contact. J'ai juste eu le président de l'association qui...

**Thierry Toulouse :** Si vous l'avez eu ça tombe bien, y a des personnes qui ont payé par chèque un emplacement qui ont eu un décès dans leur famille la semaine du 25 décembre, qui ont demandé le remboursement depuis un an et demi, ils ont pas reçu...

**Jean-Philippe Smadja :** A oui mais ça...ca concerne pas le...

**Thierry Toulouse :** Non mais si c'était le président, ça peut être une information que vous pouvez transmettre parce que je sais pas qui c'est...Et les gens se sont adressés à la mairie en me disant : Vous avez des associations à Largentière qui ont encaissé nos chèques pour venir faire le marché de Noël? Nous avons envoyé un certificat de décès et ca fait un an et demi qu'on a pas été remboursé, donc j'ai trouvé ça bizarre qu'ils s'adressent...

**Jean-Philippe Smadja :** Faut qu'ils s'adressent directement à eux, enfin moi je...est ce que c'est à nous faire le relais, enfin...

Non mais la question, c'est est ce qu'en tant qu'élus municipaux, on va faire le relais de ça ou pas.

**Thierry Toulouse :** Non mais comme je vous vois très intéressé par la fourmilière, je sais qu'il y a des informations à côté, que je détiens...[brouhaha]

**Bruno Descombes :** mais on peut pas tout mélanger ! On peut pas tout mélanger !

**Milène Villard :** Ce que souligne Jean-Philippe c'est que toute association qui fait une demande à la municipalité qu'elle quelle soit...

**Thierry Toulouse :** ...veut une réponse..

**Jean-Philippe Smadja :** Ben oui !

**Milène Villard :** doit être notifiée et ...

**Thierry Toulouse** : on leur fournira la réponse...

**Bruno Descombes** : mais on peut pas mélanger le droit privé avec...

**Thierry Toulouse** : non mais comme tout le monde connais bien la fourmilière, je me disais tiens peut être que j'aurais un moyen de leur faire...

**Jean-Roger Durand** : Non mais il est pas question Mr Descombes, de dénigrer qui que ce soit...

**Bruno Descombes** : non mais non plus.

**Jean-Roger Durand** : Moi c'est connaître, savoir à qui j'ai affaire...parce que la CCI ...

**Bruno Descombes** : oui mais ça c'est du privé...  
[brouhaha]

**Jean-Roger Durand** : Y'a quand même eu des fonds de reconversion, moi j'ai donné mon feu vert, les fonds d'OMEGA...

**Bruno Descombes** : non mais là l'histoire du remboursement c'est une histoire privée ça, c'est pas une affaire publique...

**Jean-Roger Durand** : J'suis peut-être un peu trivial mais moi je veux savoir ou ça va, ce que ça fait et tout ça...parce que moi on m'interroge après on me dit, « et ce que vous Mr le maire vous êtes favorable ? » Oui mais..j'ai pas osé dire non ! Mais j'ai pensé non, je vous le cache pas ! Parce que je savais pas quoi...moi on me dis y a une pépinière d'entreprises à Largentière...

**Claudine Fournet** : en tout cas nous ce qu'on en sait, de la Fourmilière, c'est que c'est une association, qu'elle a fait une demande alors qu'on lui donne une subvention ou pas, c'est pas...fin je veux dire, faut en débattre, mais qu'en tout cas il faut lui donner une réponse c'est tout quoi !

**Jean-Roger Durand** : D'accord. Ben moi la réponse, perso hein, je vous le dis en conseil sans langue de bois, ce sera non ! puisqu'ils ont déjà touché des fonds par ailleurs. Et puis une pépinière pour moi, c'est la communauté de communes. Non mais c'est...on va pas ...on va pas tous y mettre...

**Claudine Fournet** : non mais là visiblement, ils faisaient la demande par rapport au marché de Noël...qui n'a pas eu lieu d'ailleurs mais bon...

**Jean-Philippe Smadja** : Non mais c'est juste qu'il faut oublier personne en fait, c'était ça l'idée..

**Jean-Roger Durand** : Mais vous avez raison...

**Jean-Philippe Smadja** : C'est pas pour prendre le cas de la Fourmilière ou d'Au delà du temps, Moi, je voudrais parler du tissu associatif en fait. On est tous convaincus que le tissu associatif, il est capital pour une commune. C'est l'humain. D'ailleurs, c'est ce que vous répétez en commission, monsieur Paul, c'est de l'humain ! D'accord ? et on le dit, on le répète dans les AG des associations : combien ils sont importants pour notre commune. C'est un tissu précieux, mais qui est fragile quand même. Il a été fragilisé en 2020 par le COVID, et puis 2021 risque pas d'améliorer la situation quoi...

**Jean-Roger Durand** : Ca se présente mal...

**Jean-Philippe Smadja** : Et moi, juste, j'avouais... en tant que, en tant qu'élu municipal, et membre



de cette commission, je trouve ça très inconfortable quoi...pour les associations de se voir voter traditionnellement l'attribution de leurs subventions en fin d'exercice. Ou pire, comme cette année, en mars de l'année suivante !

C'est à dire que là on va voter au 1er mars 2021, les subventions 2020 ! Alors comment elles bouclent leur budget ? et comment elles peuvent travailler sans connaître le montant de l'aide publique? Enfin comment faire un BP quoi enfin, si on sait pas à l'année 2020..si on se fait voter des subventions en fin d'exercice quoi?

**Jean-Roger Durand** : Je ne peux pas donner de la trésorerie aux associations a priori sans savoir quelle est leur activité. Je veux dire, j'ai les deux volets quoi...

**Jean-Philippe Smadja** : Mais là, on parle vraiment de la fin d'exercice. C'est à dire qu'on leur attribue leur subvention en décembre pour un exercice qui est déjà échu. Donc elles savent pas sur quoi elles vont donc compter... Sans parler du décalage de trésorerie, mais ça, c'est encore une autre histoire ça. Pour moi, c'est un peu comme, je vous dis quand je vous dis que je ça me plonge dans une espèce de situation inconfortable, c'est que c'est comme si alors, ce n'est pas le cas mais c'est comme si c'était une variable d'ajustement en fait, dans un budget prévisionnel. On verra ce qu'on leur attribue, une queue de budget... Et ce n'est pas le cas parce qu'à Largentière, on peut le vérifier sur la ligne budgétaire, le budget il est conséquent. Voilà. Donc les associations par exemple, elles n'ont pas été informées par la Commission du report du conseil municipal. Celles qui, avec qui j'ai été en contact, pensaient que la subvention demandée ne leur avait pas été attribuée. Je leur ai dis « non, mais je ne peux rien vous dire pour l'instant parce que l'on n'a pas encore voté votre subvention au conseil municipal ». Mais elles sont tombés des nues en fait, elles savaient même pas... elles pensaient que ça n'avait pas été attribué du tout. Indépendamment donc. Donc pour moi, il y a trois problèmes de fonctionnement.

**André Paul** : : On m'a jamais posé la question !

**Jean-Philippe Smadja** : Comment ?

**André Paul** : : On m'a jamais posé la question ! Par contre j'ai envoyé je sais pas combien de courriers pour essayer d'avoir des subventions, depuis le mois de septembre quand même, et ce matin par téléphone pour le foot !

**Jean-Philippe Smadja** : Bien sûr, tant pis pour le foot, si le foot n'a pas fourni le dossier de subventions..

**André Paul** : : Non mais ça c'est c'est régulier Mr Smadja, c'est régulier...Et c'est pas remplir des CERFA comme vous voulez faire faire, éventuellement, qui proposent 9 feuillets + 20 feuillets d'explications derrière, pour nos petites associations qui ont des budgets très modestes, qui s'en sortent très bien d'ailleurs avec des budgets modestes et qui tournent très bien depuis des années et des années. Je veux dire celles là, on est toujours obligés, que ce soit le Badminton (je cite des noms au hasard), que soit le Badminton, que ce soit le Judo tout ça, il faut sans arrêt y être derrière ! Alors qu'ils savent qu'il y a une date buttoir pour justement l'attribution des subventions, mais non, faut rappeler, rappeler, rappeler, c'est sur le site etc...Donc ils peuvent prendre les feuillets et faire la demande normalement, mais c'est une bagarre permanente !

**Jean-Philippe Smadja** : Bien sûr, mais accompagnons les là dedans !

**André Paul** : : Mais qu'est ce que je fais ! Qu'est ce que j'essaie de faire ! Hein ?

**Jean-Philippe Smadja** : Mais j'en doute pas. Mais moi je pense que les modalités de demande...

**André Paul :** Vous croyez que quand je vais les voir au gymnase, régulièrement, je dis bien régulièrement, je leur dis pas « pensez aux subventions ! » ?

**Jean-Philippe Smadja :** très bien, mais je n'en doute pas. ..Je ne mets pas en cause le travail que vous faites, monsieur Paul. Aucun problème.

**André Paul :** Mais c'est pas ça non, c'est que...

**Jean-Philippe Smadja :** Je dis simplement que, y'a 3 problèmes de fonctionnement pour moi, si vous voulez, c'est juste une minute, vraiment 60 secondes. Il y a trois problématiques qui sont : les modalités de demande, pour moi, elles sont un peu archaïques parce qu'effectivement, le CERFA on peut le remplir en ligne et c'est un CERFA unique de la commune à l'État. D'accord, il y a eu une association qui a présenté une demande par Cerfa. Vous leur avez demandé de télécharger le modèle spécial Largentière qui est à remplir à la main. C'est un truc de dingue ! Voilà les conditions d'attribution pour moi, elles sont un peu au doigt mouillé.

**André Paul :** Non non non attendez..

**Jean-Philippe Smadja :** Je finis, je finis, je finis...non non mais on en avait déjà...

Lorsqu'on a reçu, nous, en commission le 17 décembre, c'est à dire en fin d'exercice, on a reçu ce tableau qui est très joli et qui est entièrement fait à la main, dessiné à la main d'ailleurs. Mais on n'a pas pu vraiment travailler dessus quoi !. Il n'y a même pas le montant de demandes des associations. Il y a juste le montant initial que vous avez proposé. Donc, il faudrait une colonne avec le montant demandé. Donc là, effectivement, on l'a fait en direct. Vous l'avez bien dit le montant qui était demandé, mais on travaille en direct comme ça, et du coup, on ne peut pas savoir exactement qu'est ce qui est justifié, pas justifié, etc. Donc ça, c'est un vrai problème. Et le troisième problème, c'est que pour moi, le calendrier il est trop tardif.

Voilà, mais face à cela, il y a des pistes !

**Thierry Toulouse :** Mais l'année 2020 a été quand même [inaudible]

**Jean-Philippe Smadja :** Je, je t'entends pas..

**Thierry Toulouse :** Tu dis l'année 2020 a été relativement exceptionnelle à cause du COVID. On ne va pas mettre tout sur le dos du COVID. Nous nous sommes rendu compte et moi, André me l'avait dit, que c'est vrai qu'on avait pris du retard. On a été conscient, ça, c'est sûr. Après un manque d'information par rapport aux associations pour dire on a bien reçu mais on a pas répondu parce que la commission... ça, c'est autre chose. Mais il ne faut pas croire que cette année... vous pouvez regarder sur les 10 ans auparavant, les subventions elles sont toujours votées nettement avant. Nettement avant.

**Jean-Philippe Smadja :** A l'automne.

**Thierry Toulouse :** Oui ou non ?

**Jean-Philippe Smadja :** Oui oui oui, souvent à l'automne.

**Thierry Toulouse :** mais reconnaissez et acceptez que cette année 2020 a été légèrement perturbée...

**Jean-Philippe Smadja :** Mais... moi, j'arrive donc je vous donne simplement mon ressenti...

**Thierry Toulouse** : non mais, par rapport à Au delà du Temps, vous y êtes depuis 15 ans...

**Jean-Philippe Smadja** : oui oui..

**Thierry Toulouse** : les subventions tombaient peut être avant.. ?

**Jean-Philippe Smadja** : l'association, encore une fois l'association, il y a deux choses : l'association Au delà du Temps, premièrement, elle est sous conventionnement et tout ça, ça c'est un truc... Et deuxièmement, je ne souhaite pas en débattre parce que moi je me sens, je me sens clairement, même si je ne suis absolument pas décisionnaire, je suis uniquement employé par cette association là...je me sens en conflit d'intérêt donc...

**Thierry Toulouse** : non mais ce que je veux dire, c'est que vous pouvez reconnaître à la municipalité que depuis 2001 -je peux pas dire avant puisque je n'y étais pas- mais depuis 2001 jusqu'en 2019, les subventions étaient relativement apportées à la bonne époque, une fois qu'on avait les dossiers, c'est à dire septembre octobre novembre.

**Jean-Philippe Smadja** : mais il y a un vrai travail, je le reconnais, il y a un vrai travail qui est fait avec les associations...

**Thierry Toulouse** : mais cette année avec le COVID, les gens [inaudible] moins dans les associations, car vous voyez que moi, j'ai assisté, j'ai vu, j'ai vu deux ou trois fois se prendre la tête parce qu'il n'y arrivait pas : Quelqu'un de l'association , pourtant y'avait 6 membres dans l'association : un président, un vice président machin compagnie. Et on arrive pas à les avoir...

**Jean-Philippe Smadja** : On est 5 dans la commission, et ben, Mr Paul : déléguez ! Qu'on fasse tous une partie du boulot et ce sera beaucoup moins lourd pour vous et ce sera sans doute plus efficace !

**Thierry Toulouse** : la communication que vous devez avoir c'est de dire : « pensez à remplir les dossiers avant la date.. ». Qu'on ait pas à renouveler 15 fois la demande...

**Jean-Philippe Smadja** : Pour finir, moi je voudrais vous solliciter, monsieur le maire et Alban qui est président de la Commission, je veux aussi ton avis là dessus : pour que la commission là se réunisse au plus tôt, pour qu'on puisse travailler sur ces trois sujets et établir une vraie politique publique associative.

**Jean-Roger Durand** : Y'a pas de souci.

**Alban Guillemin** : Pas de problèmes

**Jean-Philippe Smadja** : Alban il faut qu'on se réunisse au plus tôt et qu'on discute ensemble de ces sujets là et qu'on reprenne une vraie politique associative.

**Thierry Toulouse** : Par contre, je pense que l'emploi de dire que c'est fait « au doigt mouillé », est vraiment mal placé...

**Jean-Roger Durand** : ouais ça c'est pas sympa...  
[ brouhaha ]

**Jean-Philippe Smadja** : Y'a des ...attendez.. OK, non c'est pas...OK je vais m'exprimer autrement pardon... Il y a des associations qui se voient attribuer leurs subventions par tacite reconduction sans dossier. Il y a des subventions, y'a des associations qui, et c'est tant mieux, se voient attribuer plus

que ce qu'elles demandent, par exemple l'Association des sapeurs pompiers. Et j'en suis ravi. Y'a des associations qui se voient attribuer un peu moins ou pas de subventions. Attendez, voilà. Et encore une fois, le tableau de synthèse rédigé à la main et reçu le jour même de la commission d'attribution c'est c'est trop léger. Enfin, si on a une vraie politique associative, on y va à bras le corps quoi, c'est de l'humain !

**Jean-Roger Durand** : ok, on est ok..

**Alban Guillemin** : on en discute déjà, des améliorations à apporter...

**Jean-Philippe Smadja** : Ben discutons en ensemble en commission

**Jean-Roger Durand** : on est pas du tout fermés...au contraire enfin je veux dire... si on peut améliorer les choses...

**Jean-Philippe Smadja** : Ben ouais !

**Jean-Roger Durand** : pas de souci...

**André Paul** : : on peut toujours améliorer les choses...

**Jean-Roger Durand** : Bien. Donc interventions au sujet des associations...S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous consulte sur le tableau tel qu'il a été présenté y a t il des oppositions? Des abstentions ? 4. Je considère donc que c'est approuvé à la majorité.

**1'01'41**

Le point suivant c'est le renouvellement de la convention 30 millions d'amis.

**Huguette Anjolras** :C'est André qui castré les chats !

**André Paul** : Oui c'est le renouvellement de la convention 30 millions d'amis. Il est vrai que suite à...on avait une convention en 2018-2019 et ensuite en 2020 elle s'est, elle a pas été renouvelée, même au niveau de l'association, y'avait eu un report de 3 mois etc mais qui avait disons euh..acté par 30 millions d'amis mais donc on est en 2021 maintenant et il faut refaire une convention justement euh..le tatouage des animaux qui sont errants sur la commune, ainsi que soit l'ovariectomie, soit la castration . Si auparavant c'était gratuit, les abus ont fait que maintenant il faut prendre en charge la moitié des soins, disons euh...et les opérations qu'il y a, euh...si ce n'est vous voyez maintenant ils mettent des tarifs : donc 80 € TTC pour une ovariectomie + tatouage et 60€ pour un castration + tatouage. Donc la prise en charge est de moitié, hein 50%, il reste en charge 40 € à la commune et 30€ pour la castration. Habituellement, quand on dénombre un nombre de chats on part sur une , sur un total, je dirais d'animaux à, à opérer ou...etc...Donc qui est de l'ordre de 10 et ensuite on peut varier si y'a plus de besoins sur la commune ou moins de besoins. C'est vrai qu'au départ y'a eu...un gros travail de fait puisque y'avait une multitude de chats puis subitement on a plus vu de chats à Largentière, je sais pas ce qu'il s'est passé...Une pandémie ?! Et là à nouveau on a un nombre de chats qui euh...ça recommence ...surtout dans les quartiers hein où y'a des gens qui les nourrissent euh...largement je dirais même..que ce soit pour les pigeons ou que ce soit pour les chats. Donc si encore les chats étaient utiles pour les pigeons mais c'est pas le cas ! Et donc il nous faut renouveler la convention pour avoir des...modérer la surpopulation de ces animaux sur le territoire de Largentière. Voilà, avec toutes les gênes qui incombent , c'est à dire les pots de fleurs, les urines etc...la reproduction intensive de ces animaux...

**Jean Roger Durand** : non mais ça c'est vrai que des chats...Tu sais ce qu'il s'est passé ? Ils ont tous disparu [inaudible]

**André Paul :** Oui ils ont tous disparu, par contre on a un secteur comme Ste Foy etc...ils sont en surabondance.

**Jean Roger Durand :** ...c'est pas logique du jour au lendemain...

**Huguette Anjolras :** ouais puis on les a pas retrouvés morts ni rien hein...

**Jean Roger Durand :** non non...

**Bruno Descombes :** En tout cas rue Soulavie ça sentait la chair qui pourrissait hein..dans l'immeuble où y'avait l'ancien hôtel là...dessous ça...pendant un mois ça a senti.

**Huguette Anjolras** et puis ça sent plus là

**Bruno Descombes :** non, non non ça a été qu'une seule fois, on ont été étonnés les premiers hein, on a pas compris ce qui, ce qui se passait..

**Jean Roger Durand :** voilà, donc ...

**Huguette Anjolras** la stérilisation ici à peut être porté un peu ses fruits quand même...parce qu'au bout d'un moment ils vieillissent et puis si ils peuvent pas se reproduire...

**André Paul :** Alors il y a un gros problème au niveau des gens qui pensent que quand la S.P.A etc emmène les chats soit en castration soit en ovariectomie, euh...le SPA va les conserver,ou alors ils pensent qu'ils ne vont plus venir à Largentière ou qu'ils vont aller dans, en permanence dans des cages à la SPA, bien au contraire, ce sont des chats qui sont catégorisés « chats errants » et qui sont remis ensuite dans le lieu où ils ont été trouvés. Et ils sont très utiles pour les, quand même, heureusement qu'on en a un peu des chats pour euh...y'a quand même beaucoup de rats sur Largentière.

**Jean Roger Durand :** Bon, est ce que ce renouvellement de convention ?

**Bruno Descombes :** y'a, moi j'avais une question...

**Jean Roger Durand :** Bien sur....

**Bruno Descombes :** y a une belle, une bonne, un bon affichage qui avait été fait là par rapport aux chiens avec euh..pour que les gens prennent conscience un peu des problèmes des chiens avec leur crottes et compagnie hein...Est ce que ça ne serait pas possible d'amplifier ce message? Je crois que ce n'était pas directement la mairie qu'il avait fait, c'était un adj...

**Huguette Anjolras** si si si...

**Bruno Descombes :** Oui, oui non mais c'était...C'était quelqu'un qui faisait partie de la mairie oui, mais c'était pas...Disons qu'il y a pas eu une décision vraiment de la mairie elle même....

**André Paul :** si

**Bruno Descombes :** Si ? en tout cas c'était une très bonne... En tout cas, c'était une très bonne idée et est-ce que ça serait possible de l'amplifier ou de la continuer cette idée ?

**Jean Roger Durand :** oui on peut y réfléchir..

**Bruno Descombes :** parce que que, je pense que les affiches étaient efficaces même, franchement.

**Jean Roger Durand :** ce matin je suis descendu c'était vers les 7 heures du matin ou 7h et demi j'sais plus, toutes les poubelles étaient éventrées, jusqu'à l'église quoi, tous les chiens errants pff...J'suis désespéré quand je vois ça...

**Bruno Descombes :** ah oui oui , non non mais c'est une horreur hein

**Jean Roger Durand :** Ce matin, c'était d'une saleté !

**André Paul :** on en avait fait faire une d'ailleurs l'année dernière. C'est Mr Maboub qui affichait, et on lui avait dit, c'est moi qui l'avait informé de relancer une opération. Le problème, c'est que ça devient difficile pour la SPA maintenant de venir sur le territoire et attraper les chiens qui rodent, dans la limite où ils sont très peu nombreux et leur périmètre s'agrandit d'année en année...Donc, ils nous demandent le SPA demande à ce qu'il y ait des gens qui soient formés et ensuite qu'on fasse des chenils en mairie pour conserver les animaux, et nous les attraper etc... c'est bien compliqué...

**Huguette Anjolras** c'est original ça tient !

**André Paul :** oh oui ! Ça devient compliqué..

**Huguette Anjolras** on fera des affiches, hein !

**André Paul :** oh oui ! Y'a pas de souci, et un article sur les journaux et puis plan communication, info, faudra qu'on [inaudible]

**Jean Roger Durand :** Surtout pour les chiens, moi j'aimerais qu'on arrive à...pour les chiens, y'en a de partout...

**Huguette Anjolras** ils sont des propriétaires, mais ils sont pas en laisse..

**Jean Roger Durand :** Alban a eu des moutons d'égorés...je veux dire y'a pas longtemps..

**Alban Guillemin :** C'est régulier oui...

**Jean Roger Durand :** Bien, je pense qu'on est d'accord pour renouveler la convention avec 30 millions d'amis, on note bien qu'il faut intensifier l'information auprès des administrés, ça serait bien. Je vous consulte sur cette convention : Y a t il des oppositions, des abstentions? Il n'y en a pas. C'est donc adopté. Je vous remercie.

Le point suivant ce sont les durées et nature des autorisations spéciales d'absence. En fait c'est au niveau du centre de gestion donc on négocie avec les représentants du personnel, euh, les durées des absences, je vais les énumérer tout à l'heure, alors c'est une proposition, et en général, vu qu'on le négocie avec les syndicats, faut que les Communes l'adoptent. Allez...elle est ou la proposition ? Qu'est ce que j'en ai fait ? Je l'ai mise ou ? Allez, oui je vais pas vous..C'est une obligation légale, mais elle peut amplifier certaines autorisations d'absence, diminuer d'autres...etc.

Pour un mariage , cinq jours ouvrables, donc c'est pas mal !. Euh pour la naissance de l'enfant ou d'un petit enfant, trois jours ouvrables. Donc c'est des autorisations d'absence données aux agents des collectivités . Euh...bon j'comprend pas tout..Qu'est ce qui me manque ?

Ouais pour le ...toujours pour le mariage d'un ascendant, frères, soeurs, oncle, tante, neveux et nièces, beau frère, belle sœur, un jour ouvrable. Euh... pour les décès et obsèques du conjoint ou pacsé ou

concubin, trois jours ouvrables. Pour le décès d'un enfant, il y a une autorisation d'absence de trois jours. De petit enfant, trois jours.

**Claudine Fournet** : c'est pas beaucoup hein...

**Agnès Maigron** : ouais c'est moins qu'un mariage !

**Jean Roger Durand** : euh... le décès des pères et mères, 3 jours ouvrables. [inaudible] + [rires]  
c'est ce qui été négocié avec nos représentants du personnel ...  
[inaudible]

**Huguette Anjolras** : oui oui c'est toujours marqué ça...

**Jean Roger Durand** : c'est toujours marqué...Euh, pour les maladies très graves du conjoint, d'un enfant, d'un père et mère, il y a trois jours ouvrables. Autorisations accordées sur présentation d'une pièce justificative, jours éventuellement non consécutifs dans ce cadre là...ah oui je rappelais que par exemple, si on se marie tel jour, on garde pas les 5 jours pour l'année d'après hein ! En ce qui concerne la maladie, par contre d'un proche, la maladie grave c'est donc 3 jours...3 jours, et donc là, ça peut être fractionné. OK. Et par contre, maladies graves des beaux pères et belles mères, ne me demandez pas pourquoi, le décès un jour, mais la maladie grave trois jours... en plus c'est moi qui l'ait négocié avec avec les syndicats, ça, je comprends pas bien, pourtant je...j'ai pas tout vu..

**Huguette Anjolras** : non mais souvent y'a des maladies qui se rajoutent après, c'est logique hein...

**Jean Roger Durand** : voilà c'est toujours auprès du maire, sur présentation de justificatif hein, c'est normal...

**Huguette Anjolras** : C'est un peu symbolique ces jours octroyés à titre exceptionnel parce qu'après, on sait très bien qu'en fonction des situations, il y a des arrêts maladie qui sont donnés....

**Jean Roger Durand** : Donc pour une naissance ou une adoption, c'est 3 jours pris dans les 15 jours qui suivent l'événement, (une naissance ou une adoption) , trois jours ouvrables..C'est un peu...parce qu'y a des congés maintenant paternels [inaudible]

Garde d'enfant malade, bon ben ça c'est prévu dans les textes. Enfin, c'est valable pour les fonctionnaires toute façon c'est six jours enfant en général jusqu'à 16 ans, on considère ue 16 ans et un jour, c'est plus un enfant malade ! Malade tout court !

J'ai presque fini...

Alors les autorisations d'absences liées à la maternité mais ça c'est les textes hein ! Euh...Ouais mais bon c'est à peu près bon, je vous ai a peu près énuméré les principales autorisations spéciales d'absence. Est ce que vous avez des questions à ce sujet là? Des commentaires ?

Je vous propose de voter le texte tel qu'il a été négocié au Centre de gestion, en général les collectivités l'adoptent. Oui donc je vous consulte alors : pas d'oppositions, pas d'absentions ? C'est donc adopté à l'unanimité je vous remercie.

**1'14'23**

**Jean Roger Durand** : Maintenant c'est à Nadia , c'est « Adopte une Terrasse », pour le PNR...

**Nadia Amrane** : Voilà, oui alors le projet « Adopte une Terrasse » on en avait déjà parlé au dernier conseil municipal où j'avais participé, c'était dans le cadre d'une mise à disposition par un propriétaire terrien d'une parcelle de terrasse à un habitant du centre bourg pour lui permettre d'en faire une aire de jeu, un endroit de détente ou tout simplement pour avoir un potager ou autre...

Dans la continuité de ce projet là, « Adopte une Terrasse » donc depuis 2018 avec la ville et depuis 2019 en partenariat avec le PNR, finance depuis 2020 la rénovation de toutes les structures en pierres sèches, toujours dans le même objectif : remettre en état des sites considérés comme faisant partie du patrimoine, comme les calades, les ruelles pavées, les terrasses en étages etc..

Donc afin de préserver ce savoir faire, ils proposent éventuellement de faire un partenariat avec Chomérac pour créer un module complémentaire et former des personnes à ce titre, pour maintenir ce savoir faire ancestral et pouvoir en faire bénéficier notamment le Parc des Monts d'Ardèche. L'objectif c'est limiter non seulement l'érosion, favoriser l'infiltration des eaux et maintenir et protéger une biodiversité qui s'installe [inaudible].

Alors le Parc des Monts d'Ardèche soutient financièrement la remise en état de ces structures en pierres sèches, et chaque année accompagne et ouvre ce financement, mais aux collectivités et aux associations, c'est à dire que une personne qui souhaite remettre en état une terrasse abandonnée, devra forcément passer par une association ou une collectivité pour pouvoir le faire financer : ce sera jamais en direct avec les propriétaires terriens privés. Voilà, c'est un peu la problématique...

Donc les agriculteurs par exemple peuvent bénéficier d'une aide, par le Parc des Monts d'Ardèche, pour financer tout ce qui est défrichage, dessouchage, restauration de terrasse abandonnée, et reconquérir des zones en friche, pour lesquelles ils se sont jamais occupé.

Par rapport à ça donc il faut solliciter une association, donc notamment l'association du patrimoine, qui peut être aussi un intermédiaire avec la mairie, pour pouvoir bénéficier de ces financements, éventuellement créer une association, pour en bénéficier, et ce qui est demandé à la mairie par le PNR c'est toujours pareil, tout comme pour « Adopte une Terrasse », il faut mettre à disposition sa parcelle, c'est tout simplement d'avoir un rôle de facilitateur, mettre en contact les personnes, avec soit l'association soit on va dire, donner les noms et éventuellement les parcelles concernées, et mettre en contact par exemple l'association du patrimoine par exemple, pour essayer de monter un dossier de demande de financement. Ca peut être intéressant, ils ont financé en 2020 près de 600 000 €, de remise en état de certaines terrasses, de ruelles pavées, de calades, et plein de structures en pierres sèches qui ont vraiment été remises à jour par le biais du PNR.

Donc une présentation du canevas juridique sera faite donc à la fin de l'été qu'ils sont entrain de mettre en place, notamment pour faire un inventaire des lieux qui pourront en bénéficier, sur Largentière, et si on a un retour positif de la commune de Largentière, cette étude pourra être intégrée dans un programme au niveau européen, par exemple les financements seront dans [inaudible].

Voilà donc ça peut être intéressant éventuellement de faire, que la commune ait ce rôle de relai d'information, auprès des habitants. Mais tout ça bien entendu c'est encore dans le cadre d'une étude, dès que ce sera bien ficelé, ils pourront éventuellement nous donner plus d'informations...

Sachant que ça commence donc, cette information par le biais d'un journal qu'ils mettent à disposition : le journal du PNR, et y'en a un qu'est passé en février et y'en a un autre qui sortira en juin et un dernier qui sortira en octobre.

Donc la progression de l'étude sera...on aura l'information de la progression de cette étude par le biais du journal du PNR.

Aujourd'hui, la dernière réunion qu'on a eu donc avec le représentant de la communauté de communes Mr Deleuze et Mme Masseboeuf qui est chargée de cette question là, c'est toujours, là on est toujours dans l'étude. C'est un projet qui est mis à l'étude et effectivement c'est Largentière toujours qui est désignée comme commune pilote, de par notamment son passé historique et le nombre de zones pavées en pierres sèches qu'elle détient ...voilà..

### **Alban Guillemin :**

Non non j'écoute attentivement et d'autant plus que c'est vrai que le patrimoine des calades , souvent on se focalise sur les centres bourgs etc..on oublie des fois que le patrimoine ici c'est aussi les calades, on parle aussi de liaisons assez régulières notamment le vélo etc... mais les liaisons fréquentées encore aujourd'hui c'est les calades, et c'est vrai que ces murs qui tombent , qui prennent de la place sur les calades, qui souvent font passer les cours d'eau à côté, et je parle pas des motos que j'entends encore régulièrement circuler , c'est qu'à un moment il faudra qd meme prendre conscience que le patrimoine



il faut ...

**Nadia Amrane :**

Les zones de randonnée avec nettoyage et mise en conformité des bords de route, fait partie aussi du projet, ça peut être intéressant parce qu'en terme de financement ils sont quand même euh...Et que Largentière soit un peu quelque part le projet pilote c'est ....

**Jean-Roger Durand :** Surtout que ça peut remettre à jour certaines faïsses, c'est magnifique ! Là actuellement à la maison...j'ose pas dire la maison hantée ! ...c'est un peu ridicule, mais à la maison...ils sont entrain de tout débroussailler, les murs sont magnifiques ! Si tu passes là bas, ils ont dégagé la végétation autour de la maison là, toutes les faïsses sont debout, tu sais les murs sont ..les escaliers les trucs c'est incroyable !

**Nadia Amrane :**

Oui ils utilisent des chantiers école ou des chantiers formations, donc c'est des élèves ou même des bénévoles qui viennent d'un peu partout, et qui se greffent, l'habitant aussi peut se greffer s'il a envie de voir comment on fait une taille de pierre, quelle pierre on utilise etc...

**Jean-Roger Durand :** Et puis on a Monsieur comment on appelle....Meyssonnier non ? Juste à l'entrée là..

**Nadia Amrane :** Sur le premier le projet a déjà été amorcé hein, donc et finit...Donc ils ont déjà euh...

**Claudine Fournet :** Refais une calade...

**Nadia Amrane :**Ouais exactement

**Jean-Roger Durand :** Non mais Nadia donc, par contre il faut quelqu'un pour le comité de pilotage au PNR, je pense que tu es candidate.. ?

**Nadia Amrane:**Là on est , l'étude est en cours, normalement je suis déjà dans le groupe de réflexion concernant ce projet là, on est dans l'attente parce que le COVID pareil ralenti toutes les réunions...

**Jean-Roger Durand :** Non mais on te désigne, comme ça ...

**Nadia Amrane:**Voilà on suit...on attendait juste l'accord de Largentière donc si elle voulait éventuellement ...

**Jean-Roger Durand :** Non mais on peut...'fin, vous avez la parole à ce sujet là...

**Bruno Descombes :** Oui moi j'ai une question...C'est une très bonne idée, personnellement je trouve que c'est excellent. Euh...Ma question c'est : une personne qui s'engage à devenir « parrain » d'une terrasse, on va dire, est ce qu'elle est en charge, est ce qu'elle a en charge les murs justement... ? Ca rejoint un peu les calades et les choses comme ça parce que si un terrain est au bord d'une calade et que c'est le mur qui s'écroule, quelle est la responsabilité par rapport à ça parce que c'est une question qui m'a été posée...

**Nadia Amrane:**Parrain c'est à dire plutôt qu'il s'engage à ...

**Bruno Descombes :** Ben qui veut prendre une terrasse pour en faire soit des jardins, soit ...

**Nadia Amrane:** Ben l'aspect juridique justement , l'étude est en cours c'est à dire qu'ils demandent

un cadre juridique à ce genre de mise à disposition parce que c'est une mise à disposition soit à titre gracieux, soit avec un loyer symbolique puisque l'acquéreur entre guillemet, celui qui contractualise, la partie en face doit s'engager à nettoyer entièrement le terrain et surtout à faire en sorte que ce soit entretenu tout le temps quoi. Tout le temps où y'aura le contrat. Ca s'apparente à un commodat ce qu'on faisait avant, c'est à dire qu'on louait pour une petite somme un bout de terrain on en faisait son jardin etc...et l'objectif aussi et l'utilité de...L'utilisation de cette parcelle devra être aussi dans le contrat, parce que si c'est une aire de jeu c'est pas un jardin, si c'est un jardin c'est pas une aire de détente...que ce soit pas une déchetterie, que ce soit pas une zone de rassemblement on va dire un peu voilà...il faut impérativement que le personne qui veut prendre le terrain garantisse l'usage qu'il veut en faire dès le départ, et n'est pas responsable de l'effondrement du mur parce que le terrain appartient au propriétaire ...

**Bruno Descombes :** oui c'est ça c'est là que...

**Nadia Amrane:** Mais le PNR par exemple, peut éventuellement aider le propriétaire dans le cadre pareil, par l'intermédiaire d'une association, patrimoine ou autre, à refaire sa terrasse mais c'est toujours comme je dis, il ne pourra rien toucher, c'est toujours dans le cadre d'un projet collectif. C'est toujours en collectif. Le PNR peut pas dire : je vais donner 2000 € pour faire un..voilà. Il faut qu'il sollicite donc une association, une association à but bénévole, qui remet les murs en état bénévolement ou alors carrément faire appel à quelqu'un de professionnel qui dans le cadre d'un chantier école ou formation, va monter le mur. L'objectif c'est pas juste remonter le mur, c'est que tout autour ça, en fait, ça rayonne sur plein de choses : sur la formation, sur la...

**Huguette Anjolras :** Mais c'est vrai qu'il faut creuser quand même l'aspect juridique, effectivement s'il y a un mur qui s'effondre, qui est responsable... ?

**Nadia Amrane:** Et c'est rien ça...C'est si le proprio veut plus de la personne, si le proprio ne veut plus que la personne garde son terrain parce qu'il veut vendre le terrain ou parce qu'il veut en faire autre chose, j'sais pas moi : augmenter son activité agricole, et s'il a besoin que la personne s'en aille, comment on fait pour déloger quelqu'un d'indélicat qui souhaite pas justement partir ? Donc c'est toutes ces questions là..

Savoir aussi si l'usage de départ n'est pas respecté, qu'il y a des dégradations, si le mur s'effondre..y'a plein voilà, toutes ces toutes ces dans toutes ces dimensions là que le cadre juridique doit être porté, vu qu'on a des jurisprudence malheureusement qui...qui confirment ce genre de choses...y'a la responsabilité du propriétaire et la responsabilité de l'usager...ca doit être très pointu et c'est très long, donc faut vraiment prendre le temps, et cette étude là on en aura un rapport final qui nous sera remis au niveau de la commune, qu'on pourra éventuellement après ...

**Huguette Anjolras :** Toute façon c'est dans le cadre d'une expérimentation et nous on a été surtout retenus parce que c'est en cohérence avec le projet de revitalisation du centre bourg, et le développement du territoire du Val de Ligne. C'est pour ça que la DREAL a souhaité retenir Largentière. Mais c'est une expérimentation donc euh..il va falloir aussi...

**Nadia Amrane:** Sachant quand même que c'est dans l'usage déjà dans Largentière, ce fonctionnement. Qu'a titre gracieux, des terrains sont remis à des habitants et qu'ils y font leur jardin, c'est surtout pour un usage vivrier, de jardins potagers en fait...Ca existe, y'a 4, 5 terrains qui sont utilisés par des habitants et qui ont été don..fin, cédés gracieusement. Mais c'est du bouche à oreille, c'est des amis...

**Jean-Roger Durand :** Bon, on est partants pour l'expérimentation ? Hein je vous consulte, et puis Nadia tu seras membre du comité de pilotage ...

**Nadia Amrane:** Et je vous donnerais les informations au fur et à mesure que l'étude avancera...

**Jean-Roger Durand :** Nous on te donnera toutes les informations qu'on peut glaner en mairie, les documents d'urbanisme ou autre..

**Nadia Amrane:** Oui et ils vous contacteront certainement pour faire une étude un petit peu des lieux, des cadastres et tout ce qui est propriétaires terriens pour les contacter ...

**Jean-Roger Durand :** C'est vrai que le patrimoine euh..le patrimoine....je sais pas comment le qualifier celui là...ben les terrasses et tout : si déjà y'a un effort à faire c'est magnifique ici..  
OK donc je vous consulte sur « Adopte une terrasse ». Expérimentation...

**Agnès Maigron :** Nadia faudra que tu nous fasse passer les infos au fur et à mesure...

**Nadia Amrane:** dès que je les ai...pour le moment la dernière réunion elle date de janvier et cause COVID on a pas pu se revoir ..mais là ils doivent me contacter pare qu'on est en partenariat avec la communauté de communes...

**Jean-Roger Durand :** Euh, on est ok pour participer à cette expérimentation et de désigner Nadia comme membre du comité de pilotage pour la commune de Largentière. D'autres interventions ? Non..S'il n'y en a pas je vous consulte : sur le sujet ainsi présenté y a t il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**1'26'36**

Le point suivant donc : et revoilà la maison Fargier ! Donc en gros, si vous voulez, on va essayer de lancer un appel à projets, on a des propositions déjà hein..de personnes qui veulent acheter. Pour le moment on est à 65 000 donc on aimerait monter un peu plus si possible, ce sera difficile mais bon...on peut tjs espérer..Un appel à projet ça signifie qu'on va faire une publicité sur le site, on va aussi, avec vous, rencontrer les gens qui veulent acquérir, puisqu'il y en a déjà plusieurs...et donc on va leur demander de nous faire actuellement un projet avec la maison Fargier. Y'a le prix d'une part , et d'autre part ce qu'on peut faire de cet espace. Par exemple y'en a un qu'a visité avec André, on donne pas les noms, c'est pas grave... Lui ce qu'il veut c'est : il a un commerçant avec lui qui 'installerait au rez de chaussé, et il ferait deux logements, 3 logements dessus. Avec vous savez l'espace qu'il y a derrière ...Voilà donc ce que je vous propose plutôt c'est de lancer cette info, cet appel à projet donc recueillir les propositions et on regardera dans le cadre de la commission ou habitat ou revitalisation je sais pas enfin, et vous serez associés bien sur pour qu'on puisse choisir ensemble , ou pas choisir, ce qui sera proposé . Est ce que ça vous convient ?

**Claudine Fournet :** Justement à la commission urbanisme , qui a eu lieu en janvier, on a évoqué la maison Fargier avec « Villages vivants », qui ...euh...

**Jean-Roger Durand :** oui

**Claudine Fournet :** Y'a pas eu, ils ont pas donné suite ?

**Jean-Roger Durand :** si si c'est toujours en cours hein...mais là la maison Fargier, si nous on peut déjà s'en séparer sans attendre..voilà...

**Claudine Fournet :** OK donc y'a à la fois des privés qui sont intéressés, et « Villages Vivants »

**Jean-Roger Durand :** « Villages vivants » qui continue son étude sur le secteur, mais on est entrain de , de tout mettre en œuvre pour trouver des partenaires , on va le voir après, sur l'ilot St Vincent comme on appelle, avec Epora. On essaye quoi..on est tout azimuts en ce moment...Mais « Villages

Vivants » on retient bien sur...on retient l'expérimentation qu'ils vont nous proposer. Ils auront de quoi faire hein, tout le long de la rue...Et par contre y'aura déjà peut être Le Petit Casino et peut être la maison Fargier qui pourront être occupés rapidement par des commerces. Ça serait bien...ça serait bien...

**Claudine Fournet :** Donc là vous parlez d'appel à projet ça veut dire qu'il va y avoir une communication euh..

**Jean-Roger Durand :** oui parce que on a déjà des gens qui nous ont écrit pour se porter acquéreurs...

**Claudine Fournet :** C'est de façon spontanée quoi...

**Jean-Roger Durand :** Donc moi ce que je préfère c'est que dans ce cas là on lance un appel à projet, on récolte des propositions et ce que je demande aux gens c'est de dire ce qu'ils veulent faire avec...je trouve que c'est important...

**Claudine Fournet :** ah mais oui mais j'suis d'accord...

**Jean-Roger Durand :** moi ce que j'ai peur c'est de tomber sur le personne euh, là par exemple y'a l'immeuble chez Coco, c'est là où il y a les arcades, euh, putain...le mec ça fait , il a acheté y'a 11, 12 ans , il laisse tout partir comme ça à veau l'eau, en ruines ...faut attendre qu'il y ait des problèmes de sécurité pour qu'il se réveille..[inaudible] Quelqu'un achète juste pour se dire, ben ça prendra ptet un peu de valeur dans quelques temps et je revendrai quoi..et laisser partir...Donc je pense que l'appel à projet peut être quelque chose d'intéressant...

**Milène Villard :** et cet appel à projet il est disponible où ?

**Jean-Roger Durand :** pardon ?

**Milène Villard :** cet appel à projet il est disponible où ?

**Thierry Toulouse :** Mais il est pas fait puisque on demande au conseil municipal de voir s'il est d'accord pour faire cet appel à projets, il est pas monté encore...

**Huguette Anjolras :** Ce sera diffusé sur le site...

**Jean-Roger Durand :** le site euh...parlez en autour de vous...parlez en tous..voilà. Après bon, vous donnez pas de prix vous leur dites, faites une proposition et dites nous ce que vous voulez faire avec. Ce qui est important c'est que ça , ça vive quoi après..y'a pas de raison que...ça frémit en ce moment , je dis pas que ça vit mais bon...y'a quand même des touches...y'a ça bouge...Je crois que la revitalisation avec les aides qui ont été apportées, ont permis d'améliorer un tout petit peu l'image. On le voit hein, Quand vous voyez du tribunal quand vous sortez, le nombre de toitures qui ont été refaites là ces derniers mois, c'est énorme..D'ailleurs y'a des grues de partout, quand on a tout fait à neuf on a des grues dessus ...[inaudible]

Voilà, alors est ce que vous êtes ok avec l'appel à projet ?

**Claudine Fournet :** Oui

**Jean-Roger Durand :** ouais ? On procède comme ça ?

**Claudine Fournet :** Par contre ouais ce serait intéressant de, d'être mis sur le site internet, de le relayé au maximum..

**Huguette Anjolras** : et que tout le monde en parle y compris ...

**Agnès Maigron** : Y'aura pas que le site internet y'aura plusieurs façon de le diffuser : y'aura la page mairie, y'aura les e-mailing aussi, y'aura la presse, une diffusion maximum...

**Jean-Roger Durand** : et puis, ne pas négliger les rencontres, enfin, moi je m'aperçois que c'est des fois en parlant avec des gens c'est vrai...le gars qui a visité l'autre jour bon...il veut acheter, il a 4 ronds...y'a des choses ! Voilà ! Est ce que sur l'appel à projet on est bon pour la maison Fargier ? Donc pas d'oppositions, pas d'abstentions, c'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**1'32'20**

Le point suivant, c'est le quartier du Barry, ilot Saint Vincent, donc euh, vous savez qu'on a eu des réunions avec des services de l'état et avec EPORA qui est un établissement public foncier pour que ils essaient eux avec l'aide de la mairie de se porter acquéreur de certaines maisons qui sont en très très mauvais état sous le château. Euh donc ils avaient ciblé, avec, c'est Orane hein ? C'est Orane hein c'est ça ? Qui s'en ai occupé je crois...il me semble que c'était Orane en sous préfecture avec Orane, les services de l'état etc...ils avaient ciblé deux ilots : l'ilot du passage couvert, mais qu'est pas à l'abandon quoi en fait...c'était, l'ilot du passage couvert c'est là ou y'a Mr Mendras, avec le bureau de tabac quoi, vous voyez le passage couvert et tout...néanmoins y'a des gens qui sont propriétaires et qui ont investi, et les gens nous ont dit, nous on est pas intéressés pour s'en séparer ...La deuxième proposition, on l'a appelé l'ilot St Vincent, c'est à partir de la maison Fargier, c'est tout le haut quoi hein, là ou est **Boris Vendran** si vous voulez [inaudible] là où y'a les immeubles et tout , on va contacter donc les propriétaires, et ça serait EPORA qui se porterait acquéreur pour réhabiliter. Alors EPORA par contre, après ils vendent hein ! Et si ils arrivent pas à vendre, il faut que la collectivité se débrouille pour...pour qu'on reprenne, bon à des prix tout à fait raisonnable mais y'a quand meme un pari sur l'avenir quoi ! Ouais, bon...

En fait on peut déjà quand même avancer sans signer quoi que ce soit hein , on en reparlera ensemble, mais c'est vrai que si on peut avoir un partenaire ...Je vous cache pas qu'Ardèche Habitat est intéressé aussi, y'a pas qu'EPORA..

**Une femme** : pour le quartier St Vincent ?

**Jean-Roger Durand** : oui, et les quelques immeubles qui seraient disponibles dessous euh..donc en gros, bon ça serait ue opération qui viserait à faire de la qualité et...

**Bruno Descombes** : ça correspond aux maisons qui sont en dessus de chez euh..là où était euh...Bouille ?

**Jean-Roger Durand** : ouais voilà ouais, sur la partie droite

**Bruno Descombes** :c'est ça ?

**Jean-Roger Durand** : et vous voyez la ruelle, la rue qu'on a fermé là...

**Thierry Toulouse** : non non non pas là, c'est après le bar le K6, vous avez la maison Fargier là, en face Martin, ben dans cette montée là, toute la partie qu'est là haut...

**Bruno Descombes** : oui c'est ça oui

**Thierry Toulouse** : donc y'a **Boris Vendran** et compagnie...  
[brouhaha]

**Jean-Roger Durand :** bon en fait on va essayer quoi de trouver un partenaire, et de négocier pour, pour tout ça...je pense qu'il faut euh...faut tenter le coup , bon on verra...Par contre nous il faut qu'on soit , avec Ardèche Habitat ou EpORA faut qu'on soit très carrés quoi dans les conventions qui seraient passées, on en reparlera...Mais en gros ce soir c'est juste les délibérations de principe, c'est le feu vert pour démarrer la réflexion en fait...Surtout valider parce que...on a deux partenaires qui seraient prêts à relever le défi [inaudible] puis on regardera un peu l'évolution. Non moi l'objectif c'est d'arriver à remettre en valeur ce quartier qui est magnifique . Par exemple on a fermé la plus belle rue de Largentière, tu sais la ruelle....C'est quand meme dommage quoi...il faut qu'on arrive à trouver des solutions !

Alors c'est vrai que, j'ai un jeune là qui était venu pour acheter le petit immeuble qui appartient à la mairie, qui est écroulé là, j'sais plus comment il s'appelle...le gamin là...et le problème c'est l'accès, pour faire les travaux, il faut que le gars il parte, il me disait lui , il partirait de la rue de la République tu sais, et il amènerait les matériaux par la rue de la République...C'est vrai que c'est...

**Un homme :** c'est la meilleure des solutions hein...

**Jean-Roger Durand :** c'est compliqué...donc ils vont se retrouver à travailler comme on travaillait autrefois hein...Voilà. Mais bon moi c'est j'vous demande c'est juste une délib' de principe pour continuer la réflexion avec Orane donc de la communauté de communes , les services de l'Etat, le sous prefecture et la mairie. Si vous en êtes d'accord. Ouais c'est bon ? On essaie, toute façon on prend pas de risque hein...

Bien je vous consulte là dessus : y a t il des oppositions ? Des abstentions ? Y en a pas, je vous remercie,

Le point suivant c'est « Petites villes de demain », donc au 1er octobre 2020 a été lancé officiellement le programme « Petites villes de demain », la mairie de Largentière par courrier du 14 octobre 2020 a postulé à cet appel à projet, qui est une continuité de la revitalisation, de ce qu'on appelle l'appel à manifestation d'intérêt général , l'AMI . Les 3 piliers donc pour les « Petites villes de demain » c'est : l'appui global en ingénierie , avoir des outils en expertise sectorielle pour répondre aux enjeux des petites villes, avoir un accès à un réseau de professionnels étendu.

Le ministère de la Cohésion des territoires, par courrier du 11 décembre 2020, a validé la candidature de Largentière. Alors en gros, pour faire bref, on étend la revitalisation qui devait s'arrêter en 2023, en 2026. Ça va nous permettre de reposer des dossiers pour avoir des crédits d'Etat. Et puis ça permet de prolonger le poste de Sandra Boeuf et d' Orane Dias voilà... et qui sont nécessaires à l'heure actuelle au niveau de la communauté de communes pour le dossier de revitalisation. J'sais pas si j'ai été à peu près clair ?

**Huguette Anjolras:** on a tout compris....

**Jean-Roger Durand :** Ouais fin moi ce que j'espérais un peu quand même, je suis un peu déçu mais bon... Je me disais peut être qu'on aurait une rallonge au niveau de l'ANAH hein, à y être...

**Claudine Fournet :** C'est pas le cas ?

**Jean-Roger Durand :** Ben , la réponse euh... j'ai l'ingénierie, ça c'est bon, c'est acté ils prolongent et c'est déjà bien. La matière grise est importante quand mémé, c'est vrai que d'avoir des gens qui travaillent sur le centre bourg et la revitalisation c'est hyper important quand même. C'est vrai que si ça s'était arrêté dans un an et demi c'était un peu...à mon avis un peu embêtant...donc ça fait une prolongation de trois ans. Ça, c'est déjà bien.

Après, avoir des outils expertise sectorielle. Je sais pas trop....y'a des langages... bon j'espère que c'est intéressant... mais l'ingénierie, j'ai compris, on prolonge de trois ans, c'est déjà bien parce que je pense

que la matière grise est un investissement, même si voilà, après....moi je râle hein toujours ! Mais je trouve que d'avoir une prolongation de 3ans ans, c'est bien et d'avoir accès à un réseau de professionnels étendu ça mange pas de pain...

Euh, non ce que j'ai compris, c'est qu'on aura le maintien des postes 3 ans financés etc, comme il est financé aujourd'hui par l'État avec un petit cofinancement communauté de communes et commune, mais qui est marginal, et ça nous permet quand même d'avoir des personnes qui connaissent bien le territoire, avec une compétence et une expertise, ça permet de travailler avec la com com dans de bonnes conditions...

J'aurais aimé qu'on ait des crédits avec quoi bon...

**Jean Philippe Smadja :** Qu'on ait...pardon ?

**Jean-Roger Durand :** Des crédits ! J'aurais souhaité qu'on ait 4 ronds avec quoi. Pour le moment, c'est pas ce qui est mentionné dans...

**Huguette Anjolras :** on desespère pas ! Peut être que...

**Jean-Roger Durand :** Ouais on sait pas faut voir...

**Jean Philippe Smadja :** Ben sans parler de crédit euh, y'a des, quand même de chouettes opportunités j'trouve dans...enfin nous on salue le fait que on soit « petites villes de demain » c'est vraiment très très bien, et puis y'a des opportunités aussi peut être...qu'on peut saisir, à, à vil coût. En fait.

**Jean-Roger Durand :** oui

**Jean Philippe Smadja :** et notamment si on veut développer le commerce, euh nous on...enfin voilà c'était quelque chose qui nous tenait à cœur d'ailleurs avant mars 2019, enfin ça nous tient toujours à cœur d'ailleurs hein ! Notamment le recrutement d'un manager de centre , de centre-bourg....Euh...donc qui a pour, en charge l'animation du centre bourg, développement de commerces, relation sur les marchés, relancer le tissu associatif et commercial

**Jean-Roger Durand :** ça rejoint ce qu'on a dit tout à l'heure des gens qu'on a reçu en mairie, euh, « Villages vivants », ça rejoint ça...

**Jean Philippe Smadja :** alors, juste euh, le poste de manager de commerce, là en l'occurrence sur « Petites villes de demain », il est euh, il bénéficie d'une subvention forfaitaire de 20 000 € par an pendant 2 ans, euh, lorsqu'on fait le calcul, grosso modo d'un poste c'est , le ticket moyen c'est 35 000 €, entre 30 et 40000 € donc on peut mettre 35 hein, donc ça reste à charge 15000€, sachant que la communauté de communes peut en prendre 50% à sa charge, pour un, pour une demi ETP, ça voudrait dire que pour 7500€ par an...fin j'dis ça aussi pour vous, pour Thierry, pour l'ensemble des conseillers municipaux, pour 7500 € par an, on peut avoir une, une force de travail de 800 heures euh...cadre, en 0,5 ETP qui va travailler sur le développement de l'activité commerciale, et le réseau des commerçants de Largentière, j'trouve que c'est une chouette opportunité, qu'on pourrait saisir...

**Jean-Roger Durand :** donc on a eu raison de postuler...

**Jean Philippe Smadja :** oui mais complètement ! Non mais j'voulais dire que dans ces, dans ces petits dispositifs là, ça peut être intéressant d'aller effectivement euh...creuser cette piste là dans le cadre notamment des prochains ...

**Jean-Roger Durand :** je regarderais, on regardera et Hermann posera le problème en communauté

de communes et puis après nous...Mais on est favorables bien sur ...Nous on va saisir toutes les opportunités que cette convention nous permettra de, d'obtenir , après on va voir quoi...

**Jean Philippe Smadja :** ben le reste à charge il est vraiment...'fin vous convenez que 7500 € pour un 0,5 ETP c'est quand meme, pour un mi-temps, euh...c'est quand meme super intéressant ! C'est moins de 10 € de l'heure pour quelqu'un d'hyper compétent qui en plus va être à charge, ça va pas être un rêveur, c'est quelqu'un qui va développer l'activité commerciale et le réseau commerçant ici sur Largentière j'pense que ça peut être un atout sur les deux prochaines années, qui ...ça me semble pertinent, voilà.

**Jean-Roger Durand :** J'pense que vous allez voter favorablement à cette délibération hein...pour « Petites villes de demain »

**Jean Philippe Smadja :** carrément !

**Jean-Roger Durand :** c'est comment on appelle euh...ouais...j'ai une pensée pour Clément, tous ces dossiers qu'on a vu ce soir c'est , c'est lui qu'allait préparer ça avec la communauté de communes, euh...j'espère que quand il va revenir il sera content du fait qu'on ait quand même...qu'on a bossé ! Euh...donc « Petites villes de demain », je considère que c'est adopté à l'unanimité ? Pas d'opposition, pas d'abstention ?

C'est bien je vous remercie. Donc, les comptes rendus des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions autorisées par la loi...Mme Fournet, les marchés qu'on va signer demain ne figurent pas ce soir dans l'énumération...

**Claudine Fournet :** D'accord

**Jean-Roger Durand :** parce que je peux pas les inscrire avant de les avoir signés... donc on sera ensemble demain 11h, pour signer les marchés, recevoir les entreprises et, après le prochain conseil, j'énumérerai...

Mais enfin vous pouvez donner l'info à vos collègues hein...

**Claudine Fournet :** C'est fait !

**Jean-Roger Durand :** sur les marchés...Ils sont pas signés mais on les signe demain matin à 11h...c'est comme si c'était fait !

Euh...allez j'y vais :

La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à :

œ Monsieur et Madame Eddie Dany EVENOU, domiciliés route de mende 48 250 LA BASTIDE-PUYLAURENT, par Maître Sylvain ZEENDER, notaire à Aix en Provence, des parcelles cadastrées B 52, 53, 54, 55, 56 et 57 au quartier la côte, d'une superficie totale de 3930 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur PEAU Jean, domicilié 418 chemin de Féline 13610 LE POUY-SAINTE-REPARADE.

**Milène Villard :** C'est en face du Champ de mars

**Jean-Roger Durand :** Ouais, c'est bon ? Monsieur et Madame Saïd DEBOUSSE, donc la commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à Monsieur et Madame Saïd DEBOUSSE par Maître Karelle SEGUIN-VALLET, notaire à Largentière, de la parcelle cadastrée B 2187 au quartier du Bas Célas, d'une superficie de 4450 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame BLEUZET Nathalie, domiciliée à Banne, dans le 07.

[inaudible]

La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à Madame GRENIER Isabelle,



domiciliée 4 rue Haute 89 700 SAINT MARTIN SUR ARMANCON, par l'office notariale de Villeneuve de Berg, de la parcelle D 105, au N° 25 de la rue du Télégraphe, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Philippe GROFFE, domiciliés à GORDES dans le 84.  
C'est quoi ça ?

**Sylvain Copié:** rue du télégraphe

**Jean-Roger Durand :** Rue du télégraphe ? 20M<sup>2</sup> au sol, c'est tout petit !

La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à Madame BOURRIER Marie, domiciliée quartier Montredon 07110 LARGENTIERE, par Maître CHANUT, notaire à Les Vans, de la parcelle cadastrée A 1157, quartier Montredon, d'une superficie de 5274 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame CARGNELUTTI Astrid, domiciliée les Ferriers à GROSPIERRES dans le 07.

La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à Monsieur Patrick GUABELLO, domicilié à EYRAGUES dans les Bouches du Rhône, des parcelles cadastrées B 1714, 1715 et 2103 au quartier le Célas, d'une superficie de 4 120 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame FOURNIER Marguerite, domiciliée 30 Impasse les Romarins à SAINT GERMAIN, des voisins, dans le 07.

**Sylvain Copié :** C'est les terrains juste avant là où y'avait la maison de Mr Lapierre , comment on appelle, qui va surplomber au dessus de [inaudible] c'est le chemin qui donne [inaudible], y'a des terrains à droite voilà, et qui sont voisins avec Guenon. Y'a Guenon et de l'autre côté du chemin, côté [inaudible] c'est ces terrains là, on y accède par [inaudible]

**Jean-Roger Durand :** D'accord, très bien. Donc la commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à Monsieur et Madame David MEYER, domiciliés 2 Boulevard Las Planas 06 000 NICE, des parcelles cadastrées B 454, 455, 456 et D413 et 561 avenue de la République, d'une superficie de 3 960 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI le CHEMIN NEUF représentée par Jean Michel MONTEIL qui habite SAINT ETIENNE DE FONTBELLON mais bon...c'est la maison [inaudible] rue de la République . Ouais c'est la grande maison...  
[inaudible]

Ensuite, au terme d'une consultation menée le 14 Novembre 2020, en vue de passer un marché pour la livraison de fuel pour divers bâtiments communaux, auprès des entreprises etc, c'est « LES VANS COMBUSTIBLES » qui a été retenu , euh...pour un un montant de 0.548 €/HT le litre, soit 0.582 €/TTC étant considérée économiquement la mieux disante.

Au terme d'une consultation menée le 7 Décembre 2020, en vue de la reprise de la communication de la Commune de Largentière, auprès des entreprises – donc je vous passe les noms des gens qui avaient candidatés, il a été retenu « INTERNET VALLON », donc à VALLON Pt D'ARC, dont l'offre, d'un montant de 6 480,00 €/HT, soit 7 776,00 €/TTC par an sur 3 ans, est considérée économiquement la mieux disante.

Au terme d'une consultation menée le 27 Janvier 2021, en vue de passer un marché pour la Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (C.S.P.S.) pour les travaux des parkings à l'emplacement « ex labo » et « Cité scolaire », auprès des entreprises « BUREAU VERTITAS » etc...On a retenu donc « Qualiconsult », qui est, dont le siège est à Bourg les Valence dans le 26. Donc c'est pour euh, le CSPS voilà c'est celui qui accompagne les travaux, y'a toujours un CSPS, c'est une obligation. Il est rémunéré en prenant je sais plus combien il coûte celui là ?

**Thierry Toulouse :** 2000 €

**Jean Roger Durand** : 2000 ?

**Thierry Toulouse** : Hors taxe...

[inaudible]

**Jean Roger Durand** : Voilà, ouais il vient en théorie, constater que tout se déroule dans des conditions de sécurité conformes à la réglementation. D'ailleurs, quand je passe dans Largentière en ce moment Bernard: les travaux sur les toitures sans garde corps...pfff, j'ai presque envie de t'appeler pour que tu ailles voir ! C'est interdit hein ! Moi j'ose pas parce qu'après je...

[inaudible]

1'58'53

**Jean-Roger Durand** : Ok questions diverses : la cheminée ! Dans les questions diverses...donc, la cheminée a fait l'objet de permis de démolir avec l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France et un rapport d'AB géométrie . Donc voilà, donc maintenant...

**Claudine Fournet** : un rapport de qui pardon ?

**Jean-Roger Durand** : Je suppose que c'est un sujet que vous voulez aborder, vous avez la parole.

**Claudine Fournet** : Ben euh...oui si vous voulez... nous on, on on s'oppose pas fermement à la démolition, on s'interroge sur ce qui a amené à cette décision parce qu'en fait il n'y n'a pas eu visiblement pas eu détude d'après ce que vous nous avez dit...

**Jean-Roger Durand** : oui..

**Claudine Fournet** : comment il en a été décidé de démolir, et s'il n'y avait pas d'autre solution pour cette cheminée...

**Jean-Roger Durand** : J'sais pas non c'est que... le haut de la cheminée, pour moi, faire un jardin dessous avec un parking à côté ça me paraît hyper dangereux. Donc, c'est un problème de sécurité qui m'a motivé, essentiellement...

**Milène Villard** : est ce que vous avez vu du coup euh...par exemple pour la ville de Villeurbane, ce qui a été fait ? la cheminée a été conservée, mise en valeur, c'est devenu une œuvre d'art dans un parc,

**Jean-Roger Durand** : oui je sais mais...

**Milène Villard** : c'est tout à fait abordable à Largentière..

**Jean-Roger Durand** : ce que veut proposer l'ABF, c'était la partie nord en fait hein, pas le socle ..c'est la partie haute, c'était de déconstruire et réhabiliter, reconstruire quoi en fait. Donc moi franchement, ça me paraît pas être le plus remarquable en terme de patrimoine honnêtement hein...On a beaucoup beaucoup de patrimoine [inaudible]

**Claudine Fournet** : C'est totalement objec...fin c'est tout à fait personnel ça !

**Jean-Roger Durand** : non mais c'est personnel ! Mais moi je ...

**Bruno Descombes** : Oui mais alors...

**Jean-Roger Durand**: Mais la sécurité si vous voulez...

**Claudine Fournet :** La sécurité c'est pas personnel mais on est tout à...on est tout à fait en mesure d'entendre que s'il y a un réel problème de sécurité il faut faire quelque chose et puis...mais avant il serait quand même judicieux d'avoir une étude...

**Jean-Roger Durand :** elle est complètement fendue en haut et tout euh...

**Bruno Descombes :** mais ça n'empêche pas d'avoir une étude !

**Jean-Roger Durand :** Mais si ! Pourquoi vous voulez payer des études tout le temps ? Ca vous apportera quoi des études, des études...

**Bruno Descombes :** pour faire, pour avoir une belle cheminée à l'intérieur ce que vous voulez créer vous même...c'est à dire le parc de skate euh...

**Jean-Roger Durand :** Le projet de parking et de jardin va attaquer là hein vous avez vu...

**Milène Villard :** mais la cheminée n'empêche en rien tous les projets de la municipalité...

**Jean-Roger Durand :** voilà, moi ce que je vous proposerais si réellement vous souhaitez maintenir, c'est maintenir le socle et l'habiller avec des panneaux qui seraient fabriqués par l'Association du patrimoine pour rappeler l'historique du site. Mais c'est, c'est ce que je proposerai.

**Milène Villard :** Oui mais vous vous proposez mais nous on demande un diagnostic !

**Bruno Descombes :** pourquoi c'est vous qui proposez tout le temps ? Est ce qu'il n'y a pas moyen de d'avoir un échange avec des papiers, avec des données, avec une analyse. Est ce que ça c'est pas possible ?

**Jean-Roger Durand :** Regardez : [il lit] « *l'immeuble concerné...Après l'examen de ce projet, de l'architecte des Bâtiments de France donne son accord pour la démolition* »

**Milène Villard :** Oui mais attendez c'est sommaire quand même !

**Claudine Fournet :** C'est même pas motivé le pourquoi !

**Jean-Roger Durand :** Mais parce que ça représente pas un patrimoine remarquable....

**Bruno Descombes :** non mais vous avez même dit vous même...

**Jean-Roger Durand :** Je pense que monsieur Wilvert connaît son métier, très sincèrement, je pense que...

**Claudine Fournet :** Ce qui est extrêmement dommage, c'est que y'a le Parc qui vous avait sollicité au moment de la démolition d'Omega Phrama, qui vous n'avais pas sollicité d'ailleurs mais qui proposait un accompagnement pour ça. Parce que, justement, l'usine De Palluat, ça a été identifié comme un site remarquable.

**Jean-Roger Durand :** Très honnêtement, je ne regrette pas les décisions que j'ai prises. Je les prends pas tout seul Mr Descombes...

**Bruno Descombes :** Ben vous avez dit dans le journal, dans le journal vous avez dit que vous étiez

prêt à dialoguer...

**Jean-Roger Durand** : Je fais une proposition

**Bruno Descombes** : c'est marqué c'est pas moi qui l'invente !

**Milène Villard** : Ah, une proposition c'est pas un dialogue hein !

**Bruno Descombes** : ben la pour le moment c'est qu'une proposition...

**Jean-Roger Durand** : Je vous une proposition

**Bruno Descombes** : ben c'est qu'une proposition c'est pas un dialogue Mr le maire...

**Jean-Roger Durand** : non moi je reculerais pas là dessus, e vous fais une proposition d'aménagement qui est sommaire, je reconnais, c'est déjà mieux que rien...mais je ne peux pas après dire ...parce que je peux pas attaquer le chantier si je maintiens les choses en l'état...

**Claudine Fournet** : Ah bon ? Pourquoi ?

**Jean-Roger Durand** : pour les problèmes de sécurité que ça pose...

**Claudine Fournet** : Ben vous avez pu démolir Omega Pharma ça a fait quand meme un peu de dé...enfin ça a fait quand même du mouvement sur le site hein !

**Jean-Roger Durand** : non ...

**Claudine Fournet** : Les bennes et les camions qui sont passées sur la dalle du bâtiment, ça a pas...ça a pas ébranlé plus que ça la cheminée hein...Là on construit, on déconstruit pas quoi...

**Milène Villard** : Ce que vous êtes entrain de nous dire, c'est que vous ne pouvez pas débattre pour un problème de délai. Excusez nous, mais une œuvre qui symbolise...

**Jean-Roger Durand** : c'est pas une œuvre, c'est pas qualifié comme une œuvre...

**Milène Villard** : ca pourrait l'être ! Ça pourrait l'être...c' est un symbole en tout cas de notre histoire qui pourrait devenir une œuvre, et votre seul argument c'est les délais pour pouvoir entammer les travaux, excusez nous c'est un peu léger...

**Huguette Anjolras** : A vous entendre, on croirait qu'il n'y a que monsieur le maire qui a pris la décision...C'est une décision qu'on a discuté ensemble les adjoints, je l'assume pleinement, sur lequel Mr Vilvert l'ABF nous a parlé d'une fissure importante et de la dangerosité au niveau sécurité. Et le géomètre a confirmé que la cheminée penchait et que la laisser en l'état devenait dangereux. Donc on en a discuté effectivement. Il n'y a pas que monsieur le maire qui a pris la décision sur lequel moi, il me semble -et je pense qu'on en a parlé ensemble, qu'il est très difficile de maintenir une cheminée en l'état et que pour éventuellement la rénover, voire la reconstruire, il y en aurait pour au bas mot entre 200 et 300 000 euros ...

**Claudine Fournet** : Mais qui c'est, a bon ? Ca a vachement augmenté parce que moi la dernière fois, Mr Clément m'a dit 90 000 !

**Huguette Anjolras** : Vous permettez que je parle jusqu'au bout, je vous ai laissé toujours parlé, je

vous ai jamais coupé la parole.

Donc, cette décision, nous, on l'assume pleinement. On propose, après discussion et vos diverses interventions sur les réseaux sociaux, d'éventuellement maintenir le bas de la cheminée, de faire des panneaux et Mr Lacroix nous proposait éventuellement – Bernard je pense que tu peux dire - de maintenir euh...

**Bernard Lacroix :** maintenir au dessus du rétrécissements, de maintenir de 2 ou 3 mètres, reconstituer la cime mais voilà...

**Huguette Anjolras :** Reconstituer la cime à cette hauteur de façon à ce que ce problème de sécurité ne soit pas... soit en tout cas supprimé on va dire on qu'on ait pas ce souci là. Et ça, c'est une position que moi je trouve tout à fait normale et qu'on n'a pas pris de façon aléatoire mais après réflexion...

**Milène Villard :** Ben excusez nous mais l'argument « il est très difficile », ce n'est pas entendable ! il faut des chiffres il faut des études, quelque chose de concret...

**Huguette Anjolras :** nous c'est notre argument aussi à nous !

**Milène Villard :** Oui, mais ce n'est pas, ce n'est pas professionnel, c'est pas du travail ça !

[ brouhaha ]

**Milène Villard :** nous on se propose de travailler avec vous sur ce sujet là...d'aller travailler avec le PNR puisqu'ils peuvent avoir des financements et des accompagnements sur ce sujet là...

**Alban Guillemin :** Si on est tout à fait objectif, cette tour n'était vue de personne quand il y avait le bâtiment et le bâtiment une fois enlevé, on voit la tour. Maintenant ce qu'il se passé, non mais faut qu'on explique quand meme ! Si on retrace un peu l'histoire, tout le monde s'en foutait de cette tour, personne la voyait, elle était planquée derrière le bâtiment.

**Claudine Fournet :** Attends attends, je suis désolé, mais là, c'est des généralités !

**Alban Guillemin :** C'est un fait ! Cette route est...je suis, mais, attendez...laissez moi terminer.. Cette route, personne l'utilisait, elle était pas là. C'était un quartier où personne n'allait honnêtement, personne n'allait à Largentière...

**Bruno Descombes :** mais justement !

**Alban Guillemin :** maintenant, cette cheminée on la voit. Maintenant, cette cheminée elle pose un souci de sécurité...On va des enfants, on va avoir un parking en dessous...Quand on parle de patrimoine, on ne va pas faire euh...On va pas jouer à celui qui est le plus attaché « y'a ma famille qui y travaillait »... Tout le monde, plus ou moins, on a tous un lien avec ces usines. On a tous un membre de la famille. On a tous une histoire à raconter sur cette usine. Donc on est tous concernés par ce patrimoine. On est bien d'accord. Il y a un moment faut juste trouver le juste milieu, entre risques, sécurité et patrimoine. Personnellement, j'étais plutôt attaché à la garder. C'est certain, même dans le projet. Il se trouve que même Mr Vilvert, d'après ses dires et d'après son, son, son étude, il dit clairement...

**Milène Villard :** quelle étude ?

**Alban Guillemin :** non mais c'est marqué hein... [il lit] « cet élément qui, aujourd'hui seul et unique,

*qui n'est plus rattaché au bâtiment, n'a plus de raison d'être. » C'est vrai que cette grande tour fichée en plein milieu c'est un peu..., ça peut paraître surprenant...*

**Milène Villard** : ben allez regarder la cheminée de Villeurbanne, c'est franchement magnifique !

[brouhaha]

**Alban Guillemin** : Mais croyez moi que là, la rénovation de la tour entre la rénovation de la tour, le budget qu'on va mettre dedans et un projet de parc pour la jeunesse, il y a un moment faut aussi trouver un équilibre entre le passé et le présent...Et je trouve que l'équilibre qu'on va devoir faire, c'est venir récupérer et baisser la tour pour éviter un problème de sécurité et de ce lieu qui n'était connu de nulle part, en faire un lieu avec une explication : Qu'est ce qu' était l'usine Palluat, qui y travaillait etc...

Et on espère à terme faire un lien avec plus tard le Musée de la Filature, etc. Pour voilà, donner encore un peu plus d'ampleur, voilà : ce lieu qui était vu de personne en fait, tout compte fait, il va être vu avec des panneaux explicatifs et on va retracer le passé, et on va expliquer aux Largentieroises ce que c'était qu'une filature parce qu'aujourd'hui les Largentieroises connaissent, les touristes connaissent pas, et on aura un lieu qui sera dédié à ça. A nous de voir ensuite comment on mettra les panneaux etc...mais je pense que...

**Claudine Fournet** : ben je pense que si vous avez un projet de musée autour de la soie, ce qui est une excellent idée, c'est quand même un peu dommage d'en effacer une des dernières traces...

**Alban Guillemin** : Bon je vais pas retracer ce que je viens de dire...voilà.

2'02'05

**Bernard Lacroix**: Et regardez partout, elles ont été enlevées...A joyeuse, à Lalevade, de partout elles ont été enlevées...

**Claudine Fournet** : c'est ça qui est intéressant, c'est une des dernières qui reste...Quand on dit que ça intéresse pas les gens, et qu'elle était pas connue, c'est faux..

2'02'19

**Nadia Amrane** : Ouais moi ça fait 40 ans que j'habite à Largentière j'en ai rien à foutre de ça...

**Jean-Roger Durand** : Sur la proposition de...Je suivrai Bernard dans ce qu'il me proposera, pour le maintien de...tu me diras la hauteur...

**Bernard Lacroix** : oui mais, même l'architecte est prêt à aller travailler dessus ! On maintient, euh...vous voyez y'a un pied comme ça qui fait 3 ou 4 mètres, et on maintient 2 mètres au dessus et voilà y'a pas de...après y'a plus de danger !

**Jean-Roger Durand** : D'accord

**Bernard Lacroix** : Et pour la restaurer, ce n'est pas un problème, mais parce qu'elle fait plus de, un peu plus de 22 mètres....Donc pour l'arranger c'est compliqué quoi...

**Claudine Fournet** : oui oui je sais non mais y'a d'autres monuments où c'est comme ça...

**Bernard Lacroix** : Et moi j'ai vu ce matin dans la lunette du géomètre, on voit bien la fente, on voyait comme au microscope, c'est inquiétant ! Elle a été cerclée a deux endroits, déjà elle menaçait.

**Jean-Roger Durand :** Et non Mr Descombes je ne suis pas le dictateur que vous pensez !

**Jean-Philippe Smadja :** Pourquoi cette réflexion tardive? ! Il n'a rien dit !

**Jean-Roger Durand :** Si ! Il a dit vous décidez seul !

**Jean-Philippe Smadja :** Ah tout à l'heure !

**Bruno Descombes :** Vous avez mis dans le journal que vous étiez prêt que vous étiez prêt à un dialogue...

**Jean-Roger Durand :** non je vous charrie ! Je vous taquine !

**Bruno Descombes :** Même le journal il le dit !

**Milène Villard :** ah y'a pas de dialogue là, y'a une proposition mais y'a pas de dialogue...  
[brouhaha]

**Jean-Roger Durand :** Sur la proposition que fais Bernard, je voudrais juste une délibération de principe, pour être surs qu'on est bien d'accord...Après, on donne le feu vert à Bernard, pour regarder quelle hauteur on laisse et on aménage. OK là dessus ? Ca vous convient ? Et on demande au service du patrimoine...

**Claudine Fournet :** ben en fait vous nous piègez là ! Vous êtes entrain de nous piéger parce que on peut pas s'opposer à une étude, mais en même temps nous on aurait voulu que ...enfin, une semi étude puisque vous avez déjà décidé qu'elle sera a moitié abattue...

**Thierry Toulouse :** non non on avait décidé que c'était totalement abattu !

**Claudine Fournet :** ah on progresse alors !

[brouhaha]

**Thierry Toulouse :** Bernard a trouvé une autre solution...qui serait relativement acceptable pour éviter, et comme disait Alban, le problème de sécurité et pour garder une petite mémoire . Moi je me rappelle de la première, personne n'a bronché quand elle est tombée...

[brouhaha]

**Bernard Lacroix :** donner une étude à qui ? on a un représentant de l'Etat qui est compétent qui nous dit vous pouvez la raser...

**Claudine Fournet :** oui mais attendez, moi j'ai lu son avis mais il dit, il dit...

**Bernard Lacroix :** Mais à quoi il sert? À quoi il sert ? L'architecte de l'ABF. ?

**Milène Villard :** c'est pas argumenté, y'a rien, c'est une phrase !

[brouhaha]

**Jean-Roger Durand :** Soyez raisonnables !

**Jean-Philippe Smadja :** Toute façon il va y avoir un devis de démolition ? Ou un devis de partielle démolition non ?

**Huguette Anjolras** Mais faut pas qu'il y ait un trou pour la collectivité !

[brouhaha]

**Bernard Lacroix :** Mais ça c'est rien hein ! Moi j'ai vu écrouler celle de Lalevade, en deux jours elle est par terre hein !

**Jean-Philippe Smadja :** a ouais...

**Jean-Roger Durand :** sur la proposition de...

**Bernard Lacroix :** En fait ils mettent une grue, une nacelle et ils tombent à l'intérieur.

**Jean-Philippe Smadja :** d'accord...

**Bernard Lacroix :** C'est pas compliqué hein !

**Jean-Roger Durand :** sur la proposition de Bernard... On lui donne carte blanche pour proposer quelque chose....voilà

**Bernard Lacroix** Ouais je verrais avec Duchamp...

**Jean-Roger Durand :** oui, tu verras avec l'architecte et..avec Duchamp il faudra regarder... je vous consulte...

**Jean-Philippe Smadja :** mais, on délibère là ?

**Jean-Roger Durand :** qui est favorable à cette proposition ?

**Claudine Fournet :** Mais c'était pas inscrit à l'ordre du jour ça ! C'est pas une délibération !

**Jean-Roger Durand :** c'est...je peux demander un vœu...Je peux, légalement je peux.

**Claudine Fournet :** C'est un vœu ?

**Jean-Roger Durand :** oui c'est un vœu. J'ai pas besoin de la délib pour démolir en fait, voilà. En gros, on a posé en même temps que la démolition, le permis de démolir, on a un permis de démolir et on a un avis favorable de l'ABF. J'en fais un débat parce que tout le monde me le demande sinon elle serait déjà par terre hein ! Non non mais je suis clair ! J'ai freiné c'est tout ! Mais bon, est ce que là dessus ... ? mais vous ne participez pas au vote si vous voulez...

**Claudine Fournet :** Ben je sais pas, je sais pas comment voter... franchement ! Je sais pas comment..

**Jean-Philippe Smadja :** on parle de conservation partielle, là du coup ou quoi alors ? On part là dessus c'est ça hein ?

**Huguette Anjolras :** oui



**Jean-Roger Durand** : oui mais bon, c'est mieux que rien...

**Bernard Lacroix** : Ça me gêne un peu personnellement parce que c'était pas le projet à Clément. Bon j'espère que voilà quoi...

**Huguette Anjolras** : on trouve un consensus...

**Bernard Lacroix** : Ça me gêne mais bon...on va arranger la sauce, on va dire on fait une démolition partielle  
[brouhaha]

**Jean-Roger Durand** : ok ? On y va comme ça ? On considère que y'a un avis favorable à la majorité ? Ou alors...

**Jean-Philippe Smadja** : on s'abstient, enfin je...Je vote pas contre, je m'abstiens.

**Jean-Roger Durand** : d'accord. Les autres, vous le manifestez en levant la main ?

**Huguette Anjolras** : qui est pour ?

**Jean-Roger Durand** : Marie Laure, aussi ? Voilà Merci  
[brouhaha]

Voilà les autres questions diverses...Bon je passe la parole a Huguette...

**Huguette Anjolras** : concernant la vidéo protection, nous sommes encore à l'état de projet. On a eu un audit qui a été fait par la gendarmerie et on est en train d'élaborer les documents en vue d'un marché pour la fourniture et la maintenance. Donc, on a un objectif, c'est de pouvoir installer, si les entreprises nous répondent, et que l'on ne dépasse pas le budget, que ce soit en place pour l'été. Pour l'instant, il n'y a rien de nouveau donc je n'ai pas réuni la commission. Dès qu'on aura les éléments euh...et les réponses des entreprises nous vous réunirons et Mme Descombes vous participerez comme la première fois avec la gendarmerie à la mise en place de la vidéo protection. . Et puisque j'y suis, j'interviens aussi concernant les pigeons qui se sont un petit peu multipliés...

**Jean-Roger Durand** : on a eu les chats, les chiens, maintenant les pigeons !

**Huguette Anjolras** : On peut pas faire une stérilisation des pigeons. C'est un peu compliqué, donc on recherche un petit peu des entreprises pour établir différents procédés pour éliminer ou faire fuir les pigeons. Bien sûr, dans le respect de la réglementation et de la protection des animaux, on a eu un premier devis qui pouvait nous permettre de nous débarrasser, même si ce n'était pas facile, parce qu'il fallait couper la lumière, etc. de cette invasion de pigeons, on est à 4500 euros, pour l'instant...

**Thierry Toulouse** : on va acheter un aigle à ce prix là !

**Huguette Anjolras** : et en sachant que la population, ils nous assurent que la population ne serait débarrassée qu'à 95%

**Claudine Fournet** : C'est quoi la méthode ?

**Huguette Anjolras** : donc on a pas d'autre devis et d'autres formules pour les faire fuir. Parce qu'il paraît qu'il y a un truc avec des ondes ...voilà...je deviens une spécialiste des pigeons...

**Jean-Philippe Smadja :** faut faire le défraiement avec des faucons ça fera très médiéval on fera un spectacle derrière qu'on finance comme ça !

**Huguette Anjolras :** oui mais ça c'est y'a des, c'était un fauconnier qui nous a répondu, mais c'est un...

**Jean-Roger Durand :** ok, voilà voilà...

**Milène Villard :** Encore euh...

**Jean-Roger Durand :** oui ?

**Huguette Anjolras :** y'a encore euh..

**Jean-Roger Durand :** y'a pas grand chose, juste que...je voulais vous informer qu'on a une nouvelle proposition aussi d'achat pour le lot 6 pour le lotissement. Vous savez, vers [inaudible] c'est juste une info..on avait je vous le rappelle,délibéré sur les tarifs..euh.. là le tarif, propose? 66 000 pour le lot, c'est le tarif ça ?

**Thierry Toulouse :** ouais c'est le tarif [inaudible] ils le proposent au prix...

**Jean-Roger Durand :** ils le proposent au prix oui...on va accepter cette proposition de vente de ce terrain au tarif qui avait été délibéré en conseil municipal , mais c'était du temps euh...c'est l'ancienne équipe..Allez y..

**Claudine Fournet :** Moi j'ai une petite interrogation, on vous a d'ailleurs envoyé un mail à ce sujet, au mois de décembre concernant le règlement intérieur. Euh...où il avait été voté les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire et en fait, il n'apparaît pas dans le document final.

**Jean-Roger Durand :** Non, non parce que comme vous nous renvoyez sans arrêt la [inaudible] Vous nous dites tout le temps euh.. les articles les articles les articles , donc moi je vous dis ben oui, j'avais envie de le faire mais c'est pas obligatoire.

**Claudine Fournet :** A ben c'est dommage parce qu'on l'a voté quand même !

**Jean-Roger Durand :** ben oui mais bon !

**Milène Villard :** Excusez nous mais vous avez affirmé qu'on le mettait en place ...

**Jean-Roger Durand :** moins de 3500 habitants.

**Milène Villard :** Oui, et excusez nous, on a voté la délibération. On a tous très bien entendu que vous le validiez...

**Huguette Anjolras :** non

**Milène Villard :** Donc ça doit apparaître dans le regle..attendez si même les délibérations sont pas...

**Jean-Roger Durand :** Mme Villard, vous êtes vraiment quelqu'un qui aimait j'veux dire le droit, vous avez...

**Milène Villard** : non pas forcément...

**Jean-Roger Durand** : vous avez des compétences en plus maintenant...

**Milène Villard** : J'aime que les choses soient transparentes et droites oui mais j'aime pas forcément le droit..

**Jean-Roger Durand** : mais je m'en tiendrais maintenant au texte...

**Thierry Toulouse** : La tour elle est pas droite, elle penche de 17 cm entre le haut et le bas !

**Milène Villard** : Non mais sérieusement Mr le maire, là, ce n'est pas admissible qu'on vote une délibération ensemble et qu'on entende tous que vous validiez une séance. On était très satisfaits de cet échange et que par la suite, ils n'apparaissent plus dans le règlement intérieur. C'est pas acceptable !

**Huguette Anjolras** : non j'suis désolée, c'est moi qui ait géré le règlement intérieur , il n'a jamais été question de mettre un débat d'orientation budgétaire dans le règlement intérieur.

**Milène Villard** : Si à une séance ...une séance comme on a fait ...

**Huguette Anjolras** : Mr le maire a dit qu'il était favorable, mais on a dit qu'on ne l'incluait pas dans le règlement intérieur ...

**Milène Villard** : Si si si, c'est faux !

**Claudine Fournet** : mais enfin c'est sur la délibération qu'on a dans le compte rendu...

**Huguette Anjolras** : non

**Claudine Fournet** : mais si je l'ai là vous voulez que la lise ?

[Sonnette de fin de séance ]

**Jean-Roger Durand** : et voilà ! D'autres questions diverses ou on lève la séance ? D'autres questions ? Non c'est bon?

**Claudine Fournet** : ben non vous voulez pas nous répondre...

**Jean-Roger Durand** : merci beaucoup !

**Claudine Fournet** : n'importe quoi !

**Milène Villard** : La délib est notée convenablement, c'est le règlement intérieur qui ne le note pas ! Alors que on l'a dit explicitement tous ensemble !

[brouhaha – fin de séance...]